

Sommaire

Le mot du maire	p.3
Qui fait quoi ?	p.4
Vie institutionnelle	p.9
État Civil	p.11
Infos pratiques	p.12
Gestions déchets, eau et assainissement	p.20
La mobilité	p.27
Faits marquants en 2020	p.28
Le budget	p.29
Les projets à venir	p.39
Le plan local d'urbanisme (PLU)	p.43
Participer	p.45
L'école et temps périscolaires	p.49
Les pompiers	p.53
Les commerces	p.55
Les associations	p.56
Les Infos de Dômes Sancy Artense	p.62
Connaitre Olby	p.66

ou trouver linko?

Sur le site Olby.fr Sur la page FaceBook d'Olby Sur le panneau d'affichage de la mairie Dans tous les Abribus des hameaux



Le mot du maire

Chères Olbygeoises, Chers Olbygeois,

Ce nouveau numéro de notre bulletin municipal est l'occasion de faire un point sur l'activité de notre commune.

Avec la crise sanitaire, le dynamisme de nos associations a été très ralenti et nos manifestations très souvent annulées.

Dans cette période perturbée, le plus compliqué a été de ne pas pouvoir vous rencontrer, échanger et partager nos réflexions sur notre programme d'actions.

L'occasion nous est donnée à travers ce bulletin, un peu dense, de vous présenter un état de la situation de la commune et de vous faire part de nos différentes analyses. Nous nous étions engagés dans ce sens et nous tenons à le respecter.

Cette crise sanitaire nous a montré que notre société est en pleine mutation et qu'il est nécessaire de trouver des solutions.

Nous sommes confrontés à des phénomènes complexes à l'échelle mondiale, nationale mais aussi locale, que sont notamment les problématiques de la santé, de l'écologie, de la confiance dans les dirigeants, ou encore des effets parfois contre productifs des réseaux sociaux,...

Les actions à mener et les issues à trouver pour faire face à ces nombreux défis se trouvent dans les interactions que nous pourrons construire entre tous les Olbygeois.

Comme la famille, la commune est aussi la cellule de base. De notre commune peut naître un nouvel élan, de nouvelles envies, de nouvelles réponses à toutes ces adaptations.

Notre objectif est simple: il s'agit de repenser l'engagement des Olbygeois(es) dans notre village pour qu'ils s' impliquent et se responsabilisent davantage afin de redécouvrir l'importance du bien commun.

Dans la société actuelle, cette démarche participative est un challenge pour notre village.

En dépit des contraintes sanitaires et des difficultés à se réunir, nous tenons à remercier les volontaires présents sur les chantiers participatifs et les ateliers de travail. En espérant qu'ils soient l'élan d'une nouvelle façon du vivre ensemble à Olby.

Nous tenons aussi à remercier les agents communaux qui ont œuvré dans cette période perturbée.

Vous pourrez découvrir dans ce bulletin, les réflexions engagées et les travaux programmés pour dessiner le nouvel Olby.

Enfin, un dernier message pour féliciter nos commerçants et producteurs locaux qui ont su s'adapter avec une énergie sans faille au fil des contraintes liées à l'évolution de la pandémie. Leurs efforts et leur travail sont appréciés de tous et contribuent au quotidien à animer notre village, comme lieu de vie et de rencontre.

Tout le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter un horizon plus dégagé, plus partagé, plus convivial.

Votre implication renforce la nôtre!

Samuel GAUTHIER

Qui fait quoi ?

Commissions

commissions: finances,

ressources humaines,

Président de la CCID

commission de révision

des listes électorales

Président des

juridique

communication.

Président de la

es'elu.es

Samuel Gauthier Maire s.gauthier@olby.fr 06 84 91 38 14

Nicolas

Achard

1er adjoint

n.achard@olby.fr



















compétences Etat civil

Délégation de

Pouvoir de police Tourisme

Commune

- Social

- Assainissement
- Économie
- Agriculture
- Membre de la commission finances
- Membre de la Commission Communal des Impôts Directs (CCID)
- Membre du conseil communautaire Dômes Sancy Artense (CC DSA)
- Membre titulaire de la commission développement économique de la CC DSA

Structures

extérieures

Membre du bureau et du

DSA)

conseil communautaire

Dômes Sancy Artense (CC

• Membre du comité directeur

de l'office du tourisme

Auvergne Volcan Sancy

Tourisme (CC DSA)

Membre du conseil d'administration de l'ADIT

Membre de la commission

- Membre titulaire du Syndicat Mixte de Gestion Forestière
- Membre Titulaire FNCOFOR

- Urbanisme
- Gestion des déchets
- Vice président de la commission ressources humaines
- Membre suppléant de la CCID
- · Membre titulaire du Syndicat Mixte Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SMCTOM)
- Membre de la commission Aménagement urbanisme habitat de la CC DSA
- Membre de la commission culture et vie associative de la CC DSA

- Jeunesse
- Milieu associatif
- Culture

École

- Vice présidente de la commission communication
- Membre titulaire du conseil d'école
- Membre titulaire du Parc des Volcans
- · Membre de la commission enfance jeunesse de la CC
- Membre de la commission culture et vie associative de la CC DSA

- **Bâtiments** communaux
- Voiries et réseaux électriques
- Telecom
- Éclairage public
- Membre de la commission ressources humaines
- Membre titulaire de la commission d'appel d'offres
- · Membre titulaire du Syndicat Intercommunal Electricité et Gaz (SIEG)
- Membre de la commission Aménagement urbanisme habitat de la CC DSA



Commune

Délégation de compétences et commissions

Structures extérieures

Frédéric Caray



- Correspondant Défense
- Membre de la commission communication
- Référent rivière
- Référent forêt

 Membre de la commission sport de la CC DSA

Noëlle Lacourt



- Membre de la commission communication
- Membre titulaire au conseil d'école
- Membre titulaire SMCTOM
- Membre de la commission enfance jeunesse de la CC DSA

Catherine Bony



- Vice présidente de la commission finances
- Membre titulaire
 Etablissement Public
 Foncier Syndicat Mixte
 Aménagement Foncier
 (EPF SMAF)

Etienne Mégemont



- Membre de la commission finances
- Membre de la commission ressources humaines
- Membre titulaire du Commission Nationale de l'Action Sociale
- Membre suppléant SMCTOM

Bernadette Planeix



- Membre de la commission communication
- Membre de la commission ressources humaines
- Membre suppléante de la commission révision liste électorale
- Membre suppléante de la commission appel d'offres
- Membre titulaire du conseil d'administration Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes(SIVU EHPAD)
- Membre de la commission action sociale santé de la CC DSA

les'elu.es

Commune

Délégation de compétences et commissions

Structures extérieures

Michelle Guillaume



Membre de la commission communication

- Membre suppléante SIVU EPHAD
- Membre suppléante SMCTOM
- Membre suppléante Parc des volcans
- Membre de la commission action sociale santé de la CC DSA

Sarah Langlais



- Vice présidente de la commission juridique réglementaire
- Membre titulaire de la commission appel d'offres
- Membre suppléante du conseil d'école
- Chargée des archives communales

 Membre de la commission tourisme CC DSA

Aymeric Tronche



• Membre suppléant de la commission appel d'offres

• Membre suppléant SIEG

Dominique Ouvrard



- Membre de la commission révision liste électorale
- Membre de la commission juridique et réglementaire
- Membre suppléant de la commission appel d'offres

 Membre de la commission sport de la CC DSA

Hélène Finet



- Membre de la commission finances
- Membre titulaire de la commision appel d'offres

 Membre suppléante EPF SMAF



Frédérique Bodeau

Secrétaire de mairie



Thierry Toureau

Agent polyvalent Voiries - Bâtiments - Réseaux électrique-telecom Espaces verts





Jean-Jacques Bouillot

Agent polyvalent Eau - Assainissement -gestion des déchets Espaces verts



Christelle Barlot

Agent d'entretien surveillance pause méridienne accompagement institutrices



Raymond Lussu

Cuisinier Animation TAP et surveillance garderie



Evelyne Colon

Agent d'animation au niveau de l'école



Janique Blanchot

Cantinière et agent d'entretien



Béatrice Boissonnade

Intervenante musique école

Groupes de travail Le groupe/atelier de travail est proposé à l'initiative d'un membre du conseil municipal pour répondre à une envie, un projet ou une problématique identifiée. Le groupe/atelier de travail est piloté par un membre du conseil municipal et validé par ce dernier.

Le groupe de travail peut être ouvert aux habitants de la commune, ou bien à des ressources extérieures à la commune afin d'apporter une expertise sur un thème si nécessaire. La durée de vie du groupe est variable selon les besoins.

Voici les groupes de travail validés à ce jour par le conseil municipal malgré les contraintes sanitaires.

- Les relations de la commune avec nos ainés : Pilotage : Michelle GUILLAUME et Bernadette - 14 membres volontaires issus du questionnaire - activité suspendue temporairement en raison des contraintes sanitaires.
- La rénovation de la salle polyvalente : Pilotage : Samuel GAUTHIER / Membres du conseil : Etienne MEGEMONT - Dominique OUVRARD - Alain ANDANSON - Sarah LANGLAIS -Aymeric TRONCHE / Autres membres: Nadine GIRAUD (Olbymultisport) - Cathy NESME (Histoire de...).
- L'accueil du projet de rénovation du stade par la CC DSA : Pilotage : Emmanuel NESME / Membres du conseil : Aymeric TRONCHE et Dominique OUVRARD.
- Fleurissement de la commune : Pilotage : Bernadette PLANEIX / membres du conseil : Aymeric TRONCHE / agent communal : Jean-Jacques BOUILLOT / autres Membres : Christelle GIRAUD – Christine GAUTHIER – Sophie VENTADOUR.
- Éclairage public / labellisation village étoilé : Pilotage : Hélène BRIGNON / membres du conseil: Aymeric TRONCHE - Dominique OUVRARD - / Autres membres: Lionel ESBELIN.
- Devenir du bâtiment de l'ancienne mairie (en attente d'ouverture sur des acteurs locaux) : membres du conseil : Nicolas ACHARD - Hélène BRIGNON - Michelle GUILLAUME - Etienne MEGEMONT - Hélène FINET.

Le conseil municipal

Assemblée délibérante élue chargée de « régler », par ses délibérations, les affaires de notre commune.

Les réunions du conseil municipal sont ouvertes au public sauf si l'assemblée décide le huis clos.

Face aux contraintes sanitaires, nous avons proposé la possibilité aux habitants de suivre les conseils en visio conférence.

Nous tenons à remercier les personnes qui ont assisté aux séances du conseil depuis le mois de juin dernier. Cette présence nous rassure sur l'importance que chacun d'entre nous accorde à la vie de notre commune.

La date et l'ordre du jour des conseils sont communiqués sur les différents supports de communication utilisés par la commune (cf. info où s'informer).

Les comptes rendus du conseil municipal sont disponibles sur le site de la commune 7 jours après le déroulement du conseil.

Voici, les conseils municipaux réunis depuis la mise en place du nouveau conseil municipal :

- Samedi 23 mai 2020
- Mardi 9 juin 2020
- Mardi 23 juin 2020
- Mercredi 15 juillet 2020
- Jeudi 24 septembre 2020
- Samedi 3 octobre 2020
- Mardi 20 octobre 2020
- Mardi 15 décembre 2020

- Mardi 5 février 2021
- Mardi 24 février 2021
- Mardi 9 mars 2021
- Mardi 23 mars 2021
- Mardi 6 avril 2021
- Mardi 4 Mai 2021



La Commission Communale Impôts Directs (CCID)

La CCID doit se réunir au moins une fois par an à la demande du directeur départemental des finances publiques sur convocation du maire.

Elle s'est réunie le mardi 12 janvier 2021 à 10 h à la mairie.

Étaient présents les membres suivants de la commission : Remi BAPT – Daniel VALLEIX – Jean Noël BELLEDENT – Hélène DAMAY - Emmanuel NESME - Nicolas ACHARD – Samuel GAUTHIER

La commission de contrôle des listes électorales

Sa mission est de s'assurer de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et les radiations intervenues depuis sa dernière réunion. Elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

La commission de contrôle se réunit soit sur saisine d'un électeur dans le cas d'un recours contre une décision de refus d'inscription ou de radiation prise par le maire, soit entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin et en tout état de cause au moins une fois par an.

La commission s'est réunie le vendredi 15 avril à 13h30 à la mairie.

Étaient présents les membres suivants de la commission : Béatrice DABERT (représentante déléguée du président du tribunal de grande instance). Gérard CHAUVET (délégué de l'administration), Frédérique BODEAU (secrétaire), Bernadette PLANEIX (conseillère municipale suppléante) et Samuel GAUTHIER (maire)

Réunions diverses

Compte tenu des contraintes sanitaires, les possibilités de se réunir ont été très limitées depuis le mois de juin dernier.

Réunion avec le milieu associatif:

Samedi 10 juillet 2020 - rencontre avec le milieu associatif.

Étaient présents 1 à 2 représentants de toutes les associations de la commune.

Réunions avec les commerçants et producteurs locaux :

Samedi 20 juillet 2020

Étaient présents : Christelle GIRAUD, Franck THERET, Laurent TAGUET, Natacha ROUSSEL, Nathalie AZEVEDO, Fabien BERGER, Quentin CHIGOT, Nina et Jacques DALLA ZANNA, Nicolas ACHARD et Samuel GAUTHIER.

Mercredi 7 avril 2020

Étaient présents : Christelle GIRAUD, Franck THERET, Laurent TAGUET, Natacha ROUSSEL, Nathalie AZEVEDO, Fabien BERGER, Madame CHIGOT, Jacques DALLA ZANNA, Nicolas ACHARD et Samuel GAUTHIER.

Etat civil

Naissances 2019-2020

Lola ROSETTE - 10 janvier 2019

Talya Charly Espérance BERNARDI - 12 juin 2019

Maxime CHASSAING - 18 août 2019

Clément Jean Edmond MICHELET - 01 octobre 2019

Hermione DUCROCQ - 04 octobre 2019

Anouk Claire Dominique BARRIERE - 06 décembre 2019

Lucas BERGER - 25 mai 2020

Lucie GENEIX - 07 juin 2020

Alphonse SERVAIS - 08 octobre 2020

Clémence Sophie ANTRAIGUE - 24 décembre 2020



Mariages 2019-2020

Alain Paul Yves MEILLEROUX et Sylvie Paulette PETITPEZ - 18 septembre 2019 Romuald Alain Virgil DUCROCQ et Alexandra LASTIQUE - 19 septembre 2020

Décès 2019-2020

Lucienne HÉBRARD (épouse FAUGERAS) - 03 janvier 2019

Louis MEILLEROUX - 03 février 2019

Cécile RISCH (épouse CHABORY) - 10 février 2019

Jeanne QUINTY (épouse QUINTY) - 07 mars 2019

Anna GUILLOT (épouse BONY) - 19 mars 2019

Marie-Antoinette BERNARD - 04 mai 2019

Maidara ZIEDENS (épouse ROUSSEL) - 01 juin 2019

Noël LAFARGE - 05 septembre 2019

Michèle MACHOT - 09 décembre 2019

Jean LASSALAS - 16 janvier 2020

Henriette GUILLAUME - 19 janvier 2020

Marinette COHADE (épouse VALLEIX) - 08 février 2020

Lucienne MONNET - 22 juin 2020

Guy BOUCHERET - 21 août 2020

Fabien POMMIER - 24 octobre 2020

François GAUTHIER - 16 novembre 2020

Pierre TIXIER - 01 décembre 2020

Guy DETRUY - 16 décembre 2020





Informations pratiques

Petite enfance

Assistantes maternelles

ACHARD Michèle

127 rue du Tarra Bravant - 63210 Olby Tél. 04 73 88 20 52

DELOLME Catherine

__ __

82 Rue de le Ganne 63210 Olby Tél. 06 24 51 32 18 catdell@orange.fr

MIGNOT Laurie

142 rue de l'étang La Gardette - 63210 Olby Tél. 04 73 35 57 36

ONDET Mylène

230 route de Confolens 63210 Olby Tél. 04 73 87 18 85

TIXIER Maud

88 route de Coheix 63210 Olby Tél. 07 81 64 75 42

Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) - Graine de Malice

USSEL Elisabeth/DOUSSON Véronique 78 Rue du Puy du Cros - 63210 Olby

E. USSEL: 06 75 38 59 37 - V. DOUSSON: 06 63 58 90 37

grainedemalice63@orange.fr

Services publics

La poste



Bureau d'Olby

Place de la Fontaine 63210 Olby mardi au vendredi : 9h à 12h / 14h à 16h30 Tél. 04 73 87 12 00

Bureau distributeur

Place de la fontaine 63210 Rochefort - Montagne Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h-12h/14h-17h

Jeudi, samedi : 9h-12h Tél. 04 73 65 99 18

Trésor public



Centre des Finances publiques

3 Boulevard Léon Blum 63500 Issoire Tél. 04 73 89 76 00 sip.issoire@dgfip.finances.gouv.fr

Culture



Bibliothèque municipale

Horaires:

- Mardi de 18h à 20h
- Samedi de 10h à 12h

Correspondants Presse

LE SEMEUR : André GAUTHIER

Tél. 04 73 87 15 67

LA MONTAGNE: Julien LANGLAIS Email: julienlanglais@yahoo.fr



École publique primaire et services périscolaires



École Primaire

131 rue du Sancy - 63210 Olby Tél. 04 73 87 14 98

Directrice: Agnès PAIRE

Horaires:

- Lundi, mardi: 8h30 à 12h00 et 14h à 16h20

- Mercredi : 8h30 à 11h30

- Jeudi (Maternelle et CP): 8h30 à 12h

- Jeudi (CE et CM): 8h30 à 12h et 14h à 16h20

- Vendredi (Maternelle et CP) : 8h30 à 12h et 14h à 16h20

- Vendredi (CE et CM): 8h30 à 12h

Cantine scolaire

Jours de fonctionnement : lundi , mardi , jeudi, vendredi

Les enfants doivent être inscrits en fin de semaine pour la semaine suivante. Toute inscription donne lieu à facturation, sauf en cas d'absence médicale justifiée par attestation. De même une inscription de dernière minute est admise en cas de force majeure. L'inscription pour l'école publique se fait en mairie.

14 place de la Fontaine - 63210 Olby

Tél.: 04 73 87 10 77

Puis l'admission se fait à l'école auprès de la directrice.

ATTENTION! Changement d'horaires de l'école pour l'année 2021-2022 Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30

Garderie

Jours de fonctionnement : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi (ATTENTION! A partir de la rentrée 2021, possibilité de garderie le mercredi matin à Nébouzat)

Horaires : le matin de 7h15 à 8h20, le soir de 16h20 à 18h30, et le mercredi de 11h30 à 12h30.

Le forfait est applicable quelle que soit la durée de garde effective, toute période commencée étant due (possibilité de paiement par chèque CESU).

Services	Tarifs
repas pour les élèves	2,80€
repas pour les adultes (enseignants, remplaçants)	5,60€
forfait garderie matin	1,50€
forfait garderie soir	1,50€



Démarches et services en mairie d'Olby

Urbanisme : La démarche pour vos demandes de permis de construire, de certificats d'urbanisme

- 1 TELECHARGEMENT DES FORMULAIRES sur service-public.fr (logement, urbanisme)
- 2 DÉPÔT DES PIÈCES EN MAIRIE
- 3 INSTRUCTION DES PIÈCES via l'Agence d'Ingénierie Départementale
- 4 VALIDATION et ENVOI des pièces instruites par la mairie

Les formalités selon mes projets

Sans formalité, je peux notamment :

- Construire un ouvrage de petite dimension (surface < ou = 5m2, hauteur < 12 m)
- Construire une petite piscine (surface de bassin < ou = 10 m2)
- o Édifier un mur de soutènement
- Sur une construction existante, faire des travaux qui ne créent pas de surface plancher et ne modifient pas les façades.

N.B: l'absence de formalités ne dispense pas du respect des règles d'urbanisme

Avec une simple déclaration préalable, je peux notamment :

- o Ravaler une façade
- Construire une piscine (surface < ou = 100 m2) non couverte, ou d'une hauteur de couverture < 1,8 m.
- Modifier une façade (percer ou supprimer une fenêtre, fermer une loggia,...)
- Changer une toiture
- Construire un bâtiment de 5 à 20m2, fermé ou non, quels que soient les matériaux utilisés (abri de jardin par exemple)
- Installer des panneaux solaires
- Installer une véranda (superficie inférieure à 20m2)

Avec un permis de construire, je peux notamment :

- Édifier une construction neuve ou une annexe (surface>20 M2), fermée ou non, quels que soient les matériaux utilisés
- o Effectuer la modification des structures porteuses ou de la façade d'un bâtiment

Quelques rappels:

- Lors de votre demande de permis de construire un formulaire de "demande d'installation d'assainissement non collectif" avec avis favorable du SPANC, est à joindre au dossier, dans le cas où vous construisez un logement dans une zone non desservie par l'assainissement collectif (formulaire en mairie, communauté de commune)
- Tous travaux envisagés le long de la voie publique doivent impérativement faire l'objet d'une demande d'alignement auprès de l'autorité gestionnaire de la voie concernée (mairie pour une voie communale. services départementaux pour une départementale). Le non-respect de cette obligation peut entrainer, d'implantation, en d'erreur des conséquences dommageables pour le propriétaire riverain : démolition des ouvrages, clôtures ou autres, ou arrachage de plantations par exemple.





Inscription sur les listes électorales

Assainissement

Il est possible de s'inscrire toute l'année en mairie ou sur https://www.service-public.fr. Cependant lors d'une année d'élections, cette demande d'inscription doit être déposée au plus tard le sixième vendredi précédant le premier tour des élections.

Recensement militaire et Service National Universel - SNU

Les jeunes, garçons et filles, doivent se faire inscrire sur la liste de recensement citoyen obligatoire de leur commune dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire. C'est une obligation légale.

Pour s'inscrire, ils doivent se présenter en mairie munis d'une carte d'identité et du livret de famille de leurs parents.

Une attestation de recensement leur sera remise, qu'ils devront conserver précieusement : ce document est indispensable pour se présenter à tout examen public (permis de conduire, CAP, BEP, BAC...).

Vous trouverez réponses à vos questions sur www.jeunes.gouv.fr/SNU

Eau Régie eau et assainissement	Services	Tarifs
	Droit au branchement	450 €
d d	Coût travaux branchement AEP	900 € pour 6 ml (+35 € par ml supplémentaires)
0	Abonnement	principal : 78 €/an secondaire : 39 €/an
	Prix m3 d'eau	de 0 à 300 m3 : 0,78 € au dessus de 300 m3 : 0,66 €

Règlement du service de l'eau et contrat d'abonnement disponibles sur le site internet de la commune

Services

Tarifs

collectif	Droit au branchement	450 €
	Coût travaux branchement assainissement	800 € pour 4 ml (+45 € par ml supplémentaires)
Cimetière	Services	Tarifs
(T)	Concession	80 €/m2
(†):(†)	Columbarium	500 €/case pour 30 ans



SERVICES MEDICAUX





Médecin

Docteur Robert - Louis BELLON 646 Rue du Puy de Dôme - 63210 Olby Tél. 04 73 87 15 65

Dentiste

Docteur Julien ROUGIE Place de la Fontaine - 63210 Olby Tél. 04 73 78 89 26

Email: rougie.dentiste@gmail.com

Ostéopathe D.O

M.Charles COHENDY 67 Rue du Sancy - 63210 Olby Tél. 06 51 79 93 73

Email: charles.cohendy.osteo@gmail.com

Kinésithérapeutes

M.Mathieu DIGNE Mme Lucie AMBERT Mme Mélanie JOB 178 Rue du Puy de Dôme - 63210 Olby Tél. 04 73 87 16 80

Cabinet infirmier

Mme Myriam GUITTARD M. Yvan REVOLIER 174 Rue du Puy de Dôme - 63210 Olby Tél. 04 73 87 16 20

Pharmacien

M. Aymeric ANTRAIGUE 124 Rue du Sancy - 63210 Olby Tél. 04 73 87 11 20 Email : pharmacie.olby@gmail.com

Diététicienne - nutritionniste

Mme Pascale LANDY Rue du 19 mars 1962 63210 Rochefort -Montagne Rue Charles De Gaulle 63210 Nébouzat Tél. 06 80 85 48 84

Email: pascale.landy@gmail.com

Urgences



Pompiers : Tél. 18 OU 112

SAMU: 15

Police secours: 17







Autres démarches administratives

De nombreuses démarches administratives peuvent se faire sur www.service-public.fr ou www.ANTS.fr (Agence Nationale des Titres Sécurisés)

La Maison France Service de Rochefort-Montagne peut également vous aider dans vos démarches.

Carte d'identité - Passeport - Permis de conduire - Carte grise

Carte d'Identité

La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

En France, il n'est pas obligatoire d'avoir une carte d'identité. Néanmoins sa possession facilite les démarches de la vie quotidienne pour lesquelles il faut fournir un justificatif d'identité.

Passeport

L'ANTS conçoit et fournit, pour le compte de l'État, tous les types de passeports. La durée de validité dépend du type de passeport et de l'âge du titulaire.

Les demandes de Carte Nationale d'Identité et de Passeport Biométrique sont possibles, pour notre secteur, en mairie de Rochefort-Montagne sur RDV au 04 73 65 39 03.

Permis de conduire

En France il ne constitue pas un titre d'identité.

Il a été harmonisé par plusieurs directives européennes en vue de faciliter la libre circulation des personnes dans l'espace communautaire.

Carte grise

Le certificat d'immatriculation permet l'identification du véhicule pendant toute sa durée de vie. Il est obligatoire pour sa mise en circulation.

Que faire de l'ancienne carte grise barrée après le changement de titulaire ? Le nouveau propriétaire du véhicule est tenu de conserver le titre pendant une période de 5 ans.

Les demandes de permis de conduire et de carte grise se font sur Internet aux adresses citées cidessus.









La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...).

Les buralistes partenaires affichent le logo ci-contre.

Il est possible d'y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire.

Pour notre commune, vous pouvez vous adresser à Rochefort-Montagne - bureau de tabac CITRON

Social

Maison France service

Cette structure vous aide:

- dans vos démarches administratives de votre vie quotidienne : santé, logement, justice, formation, emploi, retraite, finances publiques, handicap, action sociale, mobilité...
- dans la mise en relation avec un partenaire ou un service du conseil départemental : CPAM,
 CAF, Finances Publiques, Pôle Emploi, MDPH ...
- à réaliser, seul ou accompagné, certaines démarches en ligne en vous mettant à disposition des outils numériques.



Route de bordas - 63210 Rochefort-Montagne Tél. 04 73 65 89 50 ou 07 61 29 47 45

Mail: mds.rochefort-sancy@puy-de-dome.fr

Horaires d'ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Mission Locale pour l'emploi des jeunes

Maison des Solidarités Rochefort-Sancy Route de Bordas 63210 Rochefort-Montagne Brugière Karine Tél. 06 80 05 99 44

Horaires d'ouverture au public

- Les mardis de 13h30 à 17h
- Les 2ème et 4ème lundi de 14h à 17h
- Le 2ème vendredi de 8h30 à 12h

Maison des Solidarités Rochefort-Sancy

Les missions du centre sont :

- l'action sociale auprès des familles et des personnes en difficulté,
- la protection de l'enfance et de l'adolescence,
- la protection maternelle infantile.
 Route de Bordas 63210 Rochefort Montagne
 Tél. 04 73 65 89





CLIC "Senior Montagne"

Vous ou un de vos proches a plus de 60 ans, le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique) vous concerne.

Le CLIC est composé d'une équipe pluridisciplinaire (secrétaire, assistante sociale, infirmière,...).

Son rôle est d'écouter, d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes âgées de plus de 60 ans et leur famille dans leurs différentes démarches (aides à domicile, aménagement du logement, entrée en établissement ...).

Le CLIC "Senior-Montagne" organise chaque année des conférences et des ateliers (mémoire, informatique, vélo électrique, ...).

Pour tous renseignements, contacter:

La Maison des Services de Santé

Le Bourg - 63820 Laqueuille

Tél. 04.73.65.20.89

Email: clic.senior-montagne@wanadoo.fr Site internet: www.clicseniormontagne.fr

Référent pour notre commune : Jeanine Gauthier



Télé assistance

Service proposé aux plus de 65 ans et aux personnes handicapées. Dossier d'inscription en mairie, au CLIC Senior ou auprès du conseil départemental du Puy de Dôme.

Aides à domicile

Communauté de communes Route de Clermont 63210 Rochefort-Montagne Tél. 04 73 65 87 63 ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)
Place de la fontaine
63210 Rochefort-Montagne
Tél. 04 73 65 98 93

Portage repas

Communauté de communes Route de Clermont 63210 Rochefort-Montagne Tél. 04 73 65 87 63

Site Internet: http://www.cc-rochefortmontagne.fr/35-portage-de-repas.html

Restos du cœur

Ancienne Route Nationale 89 63210 Rochefort-Montagne (ancienne maison de retraite) Tél. 06 84 08 95 05 ou 07 86 25 55 59

Permanence tous les jeudis après-midi de fin novembre à fin mars.



Appelez le 119 24H/24 et 7 jours/7 www.Allo119.gouv.fr



Femmes battues

Appelez le 39 19 (violence femme info). Ce n'est pas un numéro d'urgence. En cas de danger immédiat, appelez la police, la gendarmerie ou les pompiers en composant le 17 ou le 18.









Simplification du geste de tri

Courant avril, les agents du SMCTOM ont procédé au nettoyage des bacs jaunes. Ils ont également apposé sur les containers les nouvelles consignes pour le tri sélectif des déchets.

Depuis le 1er mai, le tri s'est simplifié : tous les emballages se trient! Vous avez reçu ces informations de la commune et du SMCTOM dans vos boites aux lettres. Il faut retenir que désormais tous les emballages en plastique, comme les films souples, les pots, les barquettes... peuvent être recyclés ainsi que les petits éléments comme les capsules en métal, les opercules en aluminium, les tubes de dentifrice ou encore les plaquettes vides de médicaments....

Les éléments qui ne se trient pas encore sont les protections en polystyrène, et plus généralement ce qui n'est pas « papier ou carton » ou « emballages ». Par exemple, un jouet en plastique n'est pas un emballage et ne va donc pas dans le bac de recyclage.

Pour qu'Olby reste exemplaire en matière de tri des déchets, petit rappel des consignes:

- Ne pas imbriquer les différents emballages les uns dans les autres ;
- Pour que les bacs ne débordent pas, bien plier les cartons ;
- Inutile de laver les contenants, il suffit de bien les vider ;
- Si le bac qui est vers chez vous est régulièrement plein, signalez-le à la mairie.

Enfin, trier c'est bien, réduire la production de déchets, c'est mieux!

Passage à la collecte alternée

Avec le déploiement des bacs jaunes et la simplification des gestes de tri, le volume traité habituellement dans les ordures ménagères (le bac noir) va baisser : il y a un transfert des déchets du bac noir vers le bac jaune.

Ce changement des pratiques entraine également une réorganisation importante des tournées de collecte du SMCTOM. Pour optimiser le tonnage collecté, la collecte des poubelles noires et des poubelles jaunes se feront tous les 15 jours en alternance.

C'est-à-dire qu'à compter de mi-mai 2021, la collecte des bacs noirs d'ordures ménagères, sur l'ensemble de la commune d'Olby, suivra le calendrier ci-dessous :

- Vendredi 14 mai : dernière collecte selon l'ancienne organisation
- Mardi 25 mai
- Mardi 8 juin
- Mardi 22 juin

Les bacs jaunes de tri sont collectés les mercredis des semaines n'ayant pas de collecte d'ordures ménagères.

Pour le deuxième semestre 2021, le SMCTOM prépare un calendrier des collectes qui vous sera communiqué ultérieurement.

de traitement des déchets.



Baisse de 40% de notre facture Ce choix a des incidences sur les coûts de traitements du SMCTOM et sur notre gestion des déchets : le coefficient de collecte va passer de 1,4 à 1. Ceci entraine une baisse de 40% de notre facture de traitement des déchets.





La loi de transition énergétique pour une croissance verte, adoptée en 2015, prévoit l'obligation de tri à la source des biodéchets (déchets verts et déchets alimentaires), pour tous les habitants au 01/01/2024.

Aujourd'hui, ces biodéchets représentent environ 100kg par habitant et par an, soit 1/3 du tonnage des ordures ménagères traitées par le SMCTOM; 100kg sans aucune valorisation et avec un coût important de traitement par incinération.

De plus, entre 2 collectes (15 jours), des odeurs peuvent apparaitre. Profitons-en pour anticiper la règlementation en passant au compostage, à l'élevage de poules, en étant vigilants sur le gaspillage alimentaire... Tout ceci permettra d'éliminer ces biodéchets de nos poubelles.

Cette anticipation est bénéfique pour l'environnement (réduction du tonnage de déchets incinérés) et pour les finances des ménages (baisse de la facture liée aux ordures ménagères).

Déchets verts et site de Marche

Le site de Marche est toujours ouvert et continue d'accepter les tailles de haie et les branches. En 2020, plus d'une dizaine d'Olbygeois a pu apporter ce type de déchets et les aires de stockage sont maintenant matérialisées par les apports de chacun.

En mars 2021, nous avons organisé avec le SMCTOM le broyage des branches issues du chantier participatif pour la remise en état des fouilles archéologiques et celles apportées à Marche en 2020. Si vous avez besoin de broyats pour protéger le sol de vos cultures, pour éviter le désherbage de vos parterres de fleurs, pour mélanger à votre compost (les utilisations de broyats sont si nombreuses qu'il est difficile de tenir un inventaire exhaustif), venez vous servir à Marche!

En parallèle, nous tenons à disposition en mairie un set des fiches conseils sur la gestion des déchets verts réalisé par le VALTOM en partenariat avec la FREDON AuRA. Ces fiches sont également téléchargeables sur le site internet du VALTOM à l'adresse :

https://www.valtom63.fr/nos-publications/guide-dechets-verts

Pour ceux qui souhaitent un exemplaire papier, merci de faire votre demande en mairie.



L'interdiction de faire brûler les déchets

Comme il est précisé dans l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (circulaire du 18 novembre 2011) et dans l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012, nous rappelons qu'il est interdit de faire brûler tout type de déchets et en particulier les déchets verts en plein air ou dans des incinérateurs individuels.

Il y a une tolérance pour les feux de végétaux issus de l'exploitation agricole ou forestières où le brûlage est normalement autorisé du 30 septembre au 1er juillet, sauf conditions météorologiques particulières ou non-respect des conditions de sécurité. Le broyage et le compostage sont dans tous les cas à privilégier.

La sanction pour une infraction au Règlement Sanitaire Départemental est une contravention de 3ème classe, soit une amende de 450 €.





La gestion de la distribution de l'eau potable

L'enjeu de l'eau pour les années à venir est simple : la ressource en eau consommable est limitée alors que la population mondiale et les besoins en eau ne cessent d'augmenter. De fait, la quantité d'eau douce disponible doit impérativement être préservée tant en quantité qu'en qualité.

Bien que notre territoire ait longtemps bénéficié de ressources en eau suffisamment abondantes pour couvrir l'ensemble des besoins des foyers ainsi que ceux liés aux activités économiques locales, l'augmentation des prélèvements, la dégradation du réseau avec le constat d'apparition de fuites, ainsi que la récurrence des épisodes de sécheresse, pourraient compromettre à moyen terme la gestion équilibrée et partagée de ces ressources. Il est impératif que chacun agisse pour que ce bien commun reste accessible à tous. Dans cette quête collective, la réduction du gaspillage est probablement l'un des plus grands enjeux.



Le service de l'eau communal gère la distribution de l'eau sur Le Monteillet, Le Bouchet et le Bourg.

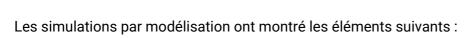
Un diagnostic sur ce réseau d'eau potable a été réalisé récemment. Les conclusions sont les suivantes :

- La commune dispose de peu d'information sur son patrimoine (âge des conduites et des compteurs, matériaux ...) : il est recommandé qu'elle approfondisse sa connaissance des caractéristiques du réseau pour en améliorer la gestion par la mise en place d'un programme d'entretien et de renouvellement adapté;
- L'installation de compteurs de sectorisation supplémentaires sur le réseau permettra un meilleur suivi des volumes distribués et des fuites ainsi qu'une plus grande réactivité;
- La quantité d'eau distribuée au robinet ne représente que 30% de l'eau captée ;
- L'eau produite et distribuée est globalement de bonne qualité à la fois bactériologique et physico-chimique. Il faut toutefois rester vigilant sur la désinfection. L'eau peut, par ailleurs, présenter un caractère agressif pour les canalisations.
- La ressource de la commune parait suffisante en période de pointe.

D'après la campagne de mesures, le secteur le plus fuyard est celui du Bourg qui possède un mauvais rendement. Le secteur du Bouchet a un rendement correct.

Le temps de séjour est faible pour le réservoir de Marche et correct pour le réservoir du Bouchet. La pression sur le Bourg est comprise entre 4,5 et 5,5 bars (excepté sur quelques points bas où la pression atteint les 7 bars), ce qui est correct pour la desserte.





Objet	évaluation
Vitesses sur l'ensemble du réseau	Insuffisantes
Pressions minimales	Correctes
Pressions maximales	Correctes (sauf au Monteillet et au Glavin)
Temps de séjour	Correct
Débits disponibles sous 1 bar au niveau des poteaux incendie (d'après la réglementation en vigueur)	Insuffisants

Schéma directeur et préconisations :

Si certaines anomalies doivent être rapidement rectifiées, d'autres aménagements pourront être réalisés à moyen terme.

Le programme d'amélioration, par ordre de priorité, peut-être le suivant :

- · Amélioration du rendement ;
- · Réhabilitation des réservoirs ;
- Amélioration de la qualité de l'eau et sécurisation de l'alimentation;
- Recensement des zones peu desservies par une ressource en eau en cas d'incendie.

En marge du schéma directeur, il convient de rappeler la nécessité de renouveler et d'étendre le réseau en fonction des différents programmes d'urbanisation.

Le programme en cours :

- Le renouvellement de canalisations, portant principalement sur la conduite d'alimentation d'Olby depuis le réservoir de Marche jusqu'à l'entrée du bourg (~875 m), aura lieu à l'automne sous réserve de la validation des dossiers d'autorisation.
- La sécurisation des châteaux d'eau de Marche et du Bouchet (pose de clôtures) est en cours. Par ailleurs, des systèmes anti-intrusion pour ces deux sites sont à l'étude.
- Il est aussi envisagé d'équiper les réservoirs d'appareils de comptage pour suivre en temps réel les consommations d'eau et de fait intervenir rapidement en cas d'anomalie.

Accès au service de l'eau :

A des fins de clarté et de mise en conformité avec les diverses réglementations relatives à la distribution et à l'usage de l'eau, le contrat d'abonnement et le règlement du service communal de l'eau ont été mis à jour courant 2020. Les règles liées à la pose et au relevé des compteurs y sont notamment stipulées. Les tarifs concernant les droits de branchement, l'abonnement et la consommation d'eau n'ont pas été révisés.

Tous ces éléments sont consultables sur le site internet de la commune et en mairie.





L'eau du robinet est en France l'aliment le plus contrôlé. Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent, destiné à en garantir la sécurité sanitaire, depuis le captage dans le milieu naturel, jusqu'au robinet du consommateur. Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé. Les résultats d'analyse du contrôle

sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie. Ils

l'adresse

suivante

accessibles

https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-

environnement/eaux/eau.

également

Bilan qualité 2019

D'après le bilan réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr. Bilan 2020 non encore publié.

Eau très peu calcaire

Valeurs mesurées : mini. : 6,4 °F maxi. : 6,59 °F [Pas de limite de qualité]

sont

La dureté représente le calcium et le magnésium en solution dans l'eau. Elle est sans incidence sur la santé mais une eau trop douce (<8°F) est souvent agressive et peut entraîner la corrosion des canalisations et le relargage de produits toxiques tels que le plomb.

Eau contenant très peu de nitrates

Valeurs mesurées : mini. : 6,90 mg/l - maxi. : 7,10 mg/l [Limites de qualité maxi. : 50 mg/l] Les apports excessifs d'engrais azotés ainsi que les rejets des assainissements participent à l'augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50mg/L dans l'eau du robinet est indispensable à la protection de la santé des nourrissons et des femmes enceintes.

Absence de pesticides pour les paramètres mesurés [Limites de qualité maxi. : 0,5 µg/l]

Eau contenant très peu d'arsenic

Valeurs mesurées : mini. : $3,00 \,\mu g/l$ - maxi. : $3,00 \,\mu g/l$ [Limites de qualité maxi. : $10 \,\mu g/l$] L'arsenic dans l'eau provient de la dissolution naturelle de roches et de minerais du sous-sol.

Autres paramètres

Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

Conclusions

L'eau distribuée au cours de l'année 2019 a été de bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour les paramètres chimiques recherchés.

L'équipe technique de la commune œuvre au quotidien pour préserver l'excellente qualité de cette ressource indispensable à la vie.

Contrat de rivière



Un nouveau Contrat Territorial (= Contrat de rivière) portant sur le bassin versant de la Sioule verra prochainement le jour (lancement opérationnel prévu pour 2022).

La communauté de communes Dôme Sancy Artense sera partie prenante de ce dispositif qui sera animé par la communauté de communes St-Pourçain-Sioule-Limagne et le SMAD des Combrailles.

La commune d'Olby sera incluse dans le périmètre de couverture de ce contrat. Ainsi, les masses d'eau traversant notre territoire feront l'objet d'un diagnostic et pourront être intégrées au programme d'actions.

Le contrat territorial est un accord technique et financier entre différents partenaires (Agence de l'Eau, Collectivités locales, Conseil Régional et départemental, Fédération de pêche, Syndicats d'aménagement ...) pour une gestion globale, concertée et durable des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant.

Un programme d'actions est établi dans l'objectif de maintenir ou d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau. Les principaux volets développés sont la restauration des milieux aquatiques (entretien du lit mineur, des berges et de la ripisylve, restauration de la continuité écologique ...), la lutte contre les pollutions diffuses (limiter les contaminations par les macro et micropolluants), la communication sur les bonnes pratiques de gestion, et l'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre du programme d'action.

Rappel : juridiquement, l'entretien des rivières et le bon écoulement de l'eau relèvent de la responsabilité des propriétaires riverains des cours d'eau.





Assainissement



Notre réseau d'assainissement, qui comprend la station d'épuration, est relativement récent.

L'entretien est réalisé régulièrement par nos agents mais un diagnostic du système sera nécessaire à moyen terme pour identifier notamment l'origine d'eaux claires parasites en entrée du poste de relèvement.

Par ailleurs, contrairement à la situation du bourg, les villages de la commune sont en assainissement individuel.

Dans ce cas, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) intervient pour :

- conseiller les usagers sur l'ensemble des démarches à entreprendre (construction, réhabilitation...);
- contrôler les ouvrages neufs ou réhabilités ;
- surveiller le bon fonctionnement des ouvrages existants.

Dans certains cas (dit « points noirs »), le SPANC monte des opérations groupées de réhabilitation en recensant et en accompagnant les usagers volontaires pour demander des subventions au département et/ou à l'agence de l'eau.

Ces aides sont attribuées sous certaines conditions et uniquement pour la réhabilitation des dispositifs individuels : ouvrages pour lesquels le compte-rendu de diagnostic a conclu à une absence d'installation ou une installation non-conforme présentant un danger pour la santé des personnes et/ou un risque environnemental avéré.



Une étude sur le zonage d'assainissement de la commune a été réalisée en 2020. Elle propose un état des lieux des dispositifs d'assainissement et des propositions d'amélioration et d'aménagement sur chaque secteur du territoire communal.

L'objectif est d'envisager des solutions aux problèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées en général, et de protéger la qualité des eaux de surface et l'environnement face aux risques sanitaires.

La finalisation de cette étude a nécessité la réalisation d'une enquête publique qui s'est déroulée du 23 février au 25 mars 2021, permettant la consultation de l'ensemble des documents de l'étude par la population. Ces éléments sont toujours disponibles en mairie et sur le site internet communal.

Mobilité



Marché de Tauves tous les jeudis matins.

Départ vers 9 h et retour vers 12 h, depuis



Le bus des montagnes

Ce service de transport à la demande s'adresse à tout public, sans aucune condition d'âge ou de ressources. Il est proposé par la communauté de communes avec le soutien du conseil départemental du Puy-de-Dôme, pour plusieurs destinations (cf p.63).

Une desserte régulière

Clermont-Fd (arrivée gare routière des Salins) tous les 2èmes jeudis après-midis de chaque

votre domicile. **Départ** vers 13 h de Rochefort-Montagne et retour **Tarifs** : 5 € l'aller-retour et 3 € l'aller simple.

Tarifs: 8 € l'aller-retour et 4,50 € l'aller simple.

Manifestations ponctuelles

à 17h30 depuis la gare routière.

Navette (sommet de l'élevage en octobre, salon Cap Senior en novembre ou marché de Noël de Clermont-Fd en décembre) organisée par le conseil départemental à des tarifs attractifs (3 € l'aller-retour avec l'entrée par exemple).

Toute personne souhaitant prendre le Bus des Montagnes doit impérativement s'inscrire au plus tard à 12h la veille du déplacement auprès de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense au 04.73.65.87.63.

A noter : les personnes de plus de 75 ans, ou bénéficiaires du RSA, ou de moins de 26 ans accompagnées par une mission locale, peuvent payer ce transport avec des chèques Mobiplus accordés par le Conseil Départemental. Renseignements au 04.73.42.35.71

Le transport interurbain dans le Puy de Dôme

Géré par la Région Auvergne Rhône Alpes, ce réseau propose une ligne sur le territoire de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense :

La ligne N°52 : Plusieurs arrêts sont desservis sur la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense en semaine : Rochefort-Montagne (lycée agricole) - Massages - Massagettes - Le Léry - Olby RD2089 - arrivée gare routière de Clermont-Fd. Elle fonctionne principalement en période scolaire et de petites vacances.

Elle s'adresse aussi aux habitants du territoire travaillant sur Clermont-Ferrand et offre un allerretour quotidien du lundi au vendredi (départ à partir de 6h47 à Rochefort et retour à partir de 17h30).

Tarif unique : 3 € le trajet ou 25 € le carnet de 10 tickets ou 45 € la carte mensuelle d'abonnement.



La ligne de covoiturage COVOIT'ICI

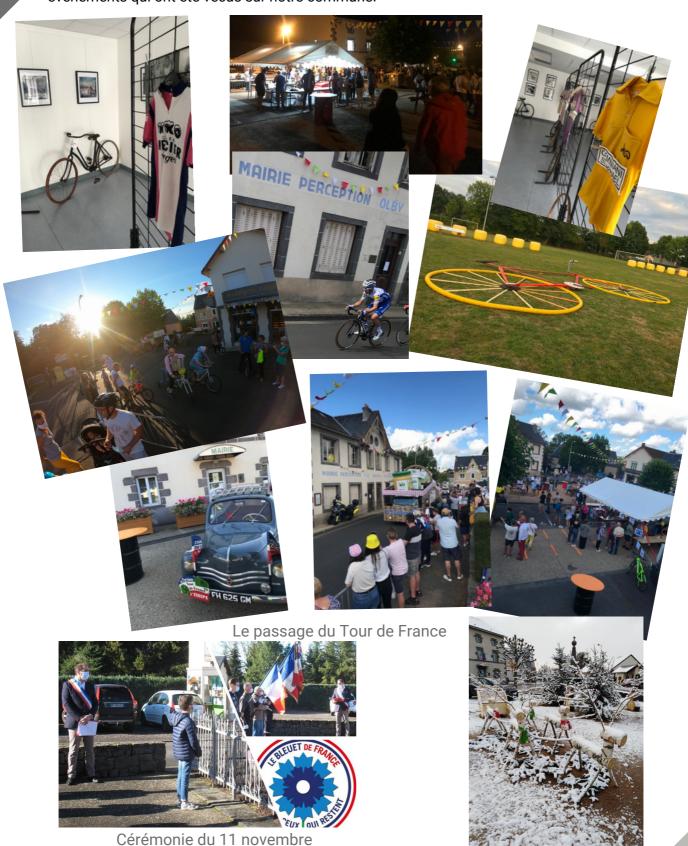
La ligne Covoit'ici, une initiative locale et solidaire portée par le SMTC, le Parc des Volcans d'Auvergne, l'association Covoiturage Auvergne et les habitants. Partagez votre voiture ou montez dans celle de quelqu'un d'autre!

https://www.covoitici.fr



Faits marquants de l'année 2020

Le virus nous a privés de moments de partage en 2020 : retour en images sur les quelques évènements qui ont été vécus sur notre commune.



Décorations de Noël

Budget



PRÉAMBULE

Le budget d'une collectivité territoriale présente la spécificité de se décliner en deux parties dénommées sections : l'une est intitulée **section de fonctionnement**, l'autre **section d'investissement**. Pour appréhender ce que recouvre chacune de ces parties, on peut tenter une analogie avec le budget d'un ménage.

Ainsi, la section de fonctionnement intègre les dépenses courantes du ménage (loyer, alimentation, etc.) à partir de ressources régulières (salaire par exemple).

La section d'investissement permet de financer des dépenses structurantes (immobilier par exemple). Elle est alimentée à partir des économies faites sur les dépenses courantes, d'éventuels emprunts et des concours extérieurs (subventions...).

Cette architecture budgétaire s'applique à trois domaines régis par des nomenclatures budgétaires différentes :

- · L'eau et l'assainissement,
- · Le transport,
- Le budget principal.

En 2020, en raison du transfert de la compétence transport au niveau de la région, le conseil municipal a pris la décision de supprimer le budget relatif au transport. Les charges et les recettes afférentes à ce domaine d'activité ont été intégrées au budget principal en 2021.

L'élaboration et l'exécution du budget d'une collectivité territoriale se déroule dans un cadre normé, qui répond à la chronologie suivante :

- En premier lieu, la conception du budget d'une année N se fait sur la base d'un débat d'orientation budgétaire en N-1;
- En second lieu, le vote du budget primitif intervient avant le 15 avril de chaque année, il permet d'ouvrir des crédits en dépenses et en recettes sur chacune des sections ;
- En dernier lieu, l'exécution du budget de l'année N (dépenses et recettes constatées en fin d'année, identification des recettes et dépenses restant à réaliser) est retranscrite dans le compte administratif voté en année N+1.

Entre le vote du budget primitif et la fin de l'année budgétaire, il est possible de faire des modifications dans le cadre de décisions modificatives.

Il faut également rappeler deux principes fondamentaux des finances publiques : chaque budget doit être à l'équilibre (autant de recettes que de dépenses), leur estimation doit être sincère, c'est-à-dire la plus proche possible de la réalité.

Tous les documents budgétaires émis par la collectivité sont contrôlés par les services de la préfecture. Toutes les opérations financières effectuées par la commune sont exécutées par le comptable public.

Les pages qui suivent ont pour objectif de présenter les caractéristiques des différents budgets constituant les finances de la commune d'Olby.



1 - LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif de la commune d'Olby représente pour 2021 une masse financière d'un peu moins de 1.500.000 € répartis de la manière suivante : 40 % pour la section de fonctionnement, 60 % pour la section d'investissement.

1) La section de fonctionnement

Les chiffres présentés ci-après sont issus des comptes administratifs votés en conseil municipal pour l'année 2019 en juin 2020 et pour l'année 2020 en mars 2021.

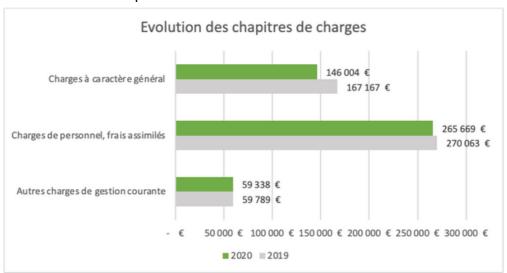
Les montants indiqués pour l'année 2021 sont issus du budget primitif voté en conseil municipal le 6 avril 2021.

Les chiffres présentés ne prennent pas en compte les écritures comptables dont les virements entre sections.

a. Dépenses

D'une manière globale, les dépenses de fonctionnement du budget principal sont en baisse de 5,4 % entre les années 2019 (505 508 €) et 2020 (478 358 €).

Il est possible de regrouper les différentes dépenses en trois grands postes de charges dont les évolutions sont illustrées ci-après.



La baisse des charges de la commune s'explique essentiellement par la baisse de 12,6 % des charges à caractère général.

Elles concernent l'ensemble des dépenses liées aux énergies, entretien, maintenance pour les installations communales notamment les bâtiments, le matériel roulant mais aussi l'ensemble des frais tels que les assurances, prestations diverses. Les baisses les plus importantes concernent notamment l'achat des matières premières pour la cantine (-7000 €), les fournitures de petits équipements (-5200 €) et la consommation d'électricité (-3000 €).

Les charges de personnel et frais assimilés comprennent l'ensemble des charges des personnels titulaires, non titulaires et autres personnels extérieurs intervenant notamment dans le cadre de l'école. Les charges de personnel représentent plus de 50 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les autres charges de gestion courante concernent les indemnités d'élus, le service incendie et les contributions obligatoires d'adhésion à diverses associations ou organisations.

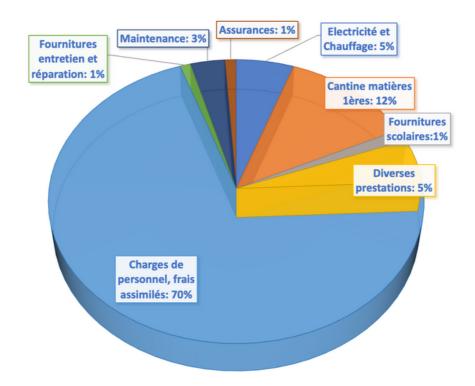




Ces dépenses peuvent également être analysées selon les compétences/activités de la commune.

Compte tenu du fait que l'école représente un montant d'environ 215 000 € pour son fonctionnement (hors investissement et transport scolaire), soit environ 45 % du montant total des dépenses de fonctionnement pour l'année 2020 de la commune.

Nous vous proposons une analyse plus détaillée de cette compétence.



Cette répartition des charges sur l'école est quasiment identique sur l'année 2019 et 2020, à l'exception de l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement qui s'est traduit par :

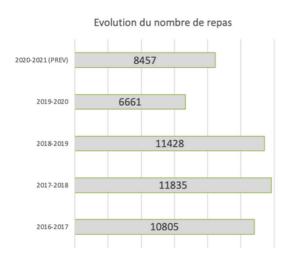
- Une baisse des charges des matières premières due à la fermeture de la cantine ;
- Un maintien des charges de personnel;
- Une augmentation des frais d'entretien et travaux liés à la mise en place du protocole sanitaire d'environ 3 500 €.



Un exercice de comptabilité analytique mené sur le périmètre de l'école met en évidence les faits marquants suivants :

Au niveau de la cantine :

- La tendance baissière du nombre de repas servis à la cantine est directement corrélée à l'évolution des effectifs de l'école, d'une part, et temporairement renforcée par le télétravail des parents d'autre part ;
- Consécutivement, une augmentation du coût de conception et de service des repas est à mettre en relation avec la vente des repas qui couvre la moitié des frais.





Au niveau des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :

L'investissement financier de la commune est sensiblement identique entre les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021.

Il représente 200 € par enfant et par an.

Les animateurs chargés d'encadrer les TAP et l'organisation sur la semaine ont été changés pour l'année scolaire 2020-2021.

Le coût de prestation des TAP est en légère baisse entre les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021. Néanmoins, le coût de prestation par enfant sur ces deux années scolaires est approximativement le même, compte tenu de la baisse de l'effectif en 2020-2021.

Ci-dessous, l'analyse du coût par enfant et par année scolaire :

Le coût réel est estimé à: 250€

Le montant pris en charge par l'Etat: 50€

200£ Coût du reste à charge par la

1- LE BUDGET PRINCIPAL

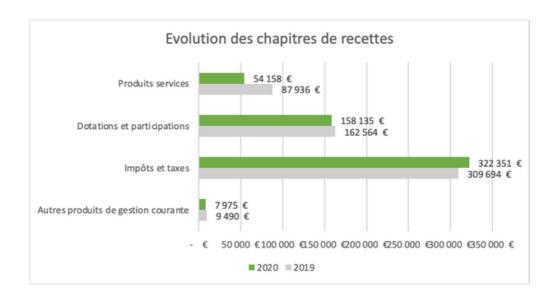
1) La section de fonctionnement





b. Recettes

D'une manière globale, les recettes de fonctionnement du budget communal sont en baisse de 4,6 % entre les années 2019 (569 686 €) et 2020 (543 229 €). Les recettes de la commune sont regroupées selon quatre chapitres comme l'illustre le graphique ci-après :



Les « autres produits de gestion courante » concernent les recettes issues des locations des biens communaux. Ces recettes sont en baisse de 20 % en 2020 par rapport à 2019. Cette diminution résulte principalement de l'absence de location de la salle polyvalente due à la crise sanitaire.

En 2021, cette situation va vraisemblablement perdurer. La baisse de ce type de recette va également être aggravée par le départ programmé du cabinet dentaire.

Les « dotations et participations » correspondent essentiellement aux recettes issues de l'État en lien notamment avec les compétences exercées par la commune.

Les dotations sont en baisse de 2,7 % entre 2019 et 2020. Cette ressource, qui représente 30 % des recettes du budget fonctionnement de la commune, est à l'avenir, incertaine compte tenu de la poursuite du transfert des compétences des communes vers les communautés de communes, d'une part, et de la situation financière de l'État face à la crise sanitaire actuelle, d'autre part.



Les « impôts et taxes » sont en augmentation de 3,9 % et intègrent :

• Les taxes locales directes à savoir les taxes foncières (propriétés bâties et non bâties) et la taxe d'habitation sont en légère augmentation de 1,1%. La suppression de la taxe d'habitation a été compensée par l'affectation de la part de la taxe foncière des propriétés bâties du conseil départemental du Puy de Dôme. En 2021, le conseil municipal n'a pas voté d'augmentation du taux des taxes foncières. Néanmoins le taux de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties présent sur la feuille d'imposition sera mis à jour en intégrant le pourcentage de l'ancien taux du conseil départemental.

ATTENTION:

Le taux de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB) communal passe de 17,21% à 37,69% en intégrant le pourcentage de l'ancien taux TFPB du conseil départemental de 20,48% pour compenser la disparition de la taxe d'habitation.

- Les taxes additionnelles « droits de mutation et attribution de compensation » qui sont stables autour de 40 000 €. Il s'agit des mutations de différents ordres comme les fonds de commerce, des droits de bail dont les taux sont fixés au niveau national.
- Un fond de péréquation dont l'attribution dépend de la communauté de communes. Il est en augmentation de 40 % entre 2019 et 2020 (soit environ + 8 000 €). Il s'agit d'une situation exceptionnelle pour l'année 2020 qui n'a pas vocation à se reproduire.

Les « produits services » sont en forte baisse d'environ 38,5%. Il s'agit de l'absence et de l'aménagement des services de cantine et de garderie liés à la crise sanitaire. En ce début d'année 2021, la baisse de ce type de recettes est également constatée.

Chaque année, les écarts constatés en fin d'exercice entre les dépenses et les recettes de chaque section permettent de dégager un excédent ou un déficit. Tout ou partie de l'excédent constaté en section de fonctionnement peut être affecté au financement des investissements.

En 2019, le résultat de la section de fonctionnement était excédentaire de 52 623 €. Il a été totalement affecté au financement des investissements décidés antérieurement : travaux d'enfouissement des lignes et de rénovation de l'éclairage public dans le quartier du cimetière (rue du Puy de Dôme et route de Confolens) ainsi que les travaux rue du moulin.

En 2020, le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de 39 192 €. Cette situation résulte des efforts de contraction des dépenses courantes engagées au cours de l'année pour faire face à des produits de recettes en baisse, d'une part, et de l'intégration du budget de la régie transport décidée en fin d'exercice, d'autre part.

2) La section d'investissement

Le budget d'investissement d'une commune revêt un caractère pluriannuel car il regroupe à la fois des opérations ponctuelles et des travaux qui se déroulent sur plusieurs exercices.

a. Dépenses

Une partie des dépenses de la section d'investissement concerne le remboursement d'emprunts. En 2021, il représente 42.235 € et correspond à des travaux antérieurs de voirie, d'aménagement du bourg, d'extension et rénovation du bâtiment de l'école. La charge relative à ces emprunts a vocation à diminuer progressivement jusqu'en 2025.

Les principales opérations, dont vous avez pu constater la réalisation progressive, impactant les dépenses d'investissement des budgets 2020 et 2021 sont les suivantes :

- Les travaux d'enfouissement et de rénovation de l'éclairage public (rue du moulin et quartier du cimetière) environ 35 000 € HT.
- La mise en place de la signalétique (panneaux des noms de rue et numéros) 15 000 € HT
- Autofinancement du projet de rénovation de la Salle des fêtes 10 000 € HT (+ 5 000 € HT 2022).
- Voirie du chemin du moulin 9 850 € HT
- Le mur de soutènement à Monteribeyre 8 500 € HT
- Entretien des ponts de la Sioule 6 800 € HT
- La mise aux normes des passages piétons dans la rue principale du bourg 6 500 € HT
- L'installation des abris bus 5 000 € HT
- Démolition du passage du Charreyroux (1ère partie) 3 200 € HT





À partir de 2021, un projet d'envergure va mobiliser une partie importante du budget d'investissement. Il s'agit de la rénovation et de l'extension de la salle des fêtes pour un montant de 600 885 € HT. Sa réalisation est rendue possible grâce à la mobilisation de subventions de l'État, la Région Auvergne Rhône Alpes, du FEADER et du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, qui représentent environ 74 % du financement. L'emprunt nécessaire pour couvrir le financement de ces travaux générera une charge annuelle de 8 000 € pendant 20 ans.

b. Recettes

Les recettes de la section d'investissement se composent de la manière suivante dans l'ordre d'importance décroissante :

- · Les subventions,
- · Les emprunts,
- Les résultats d'une bonne gestion de l'exercice antérieur (virement de la section de fonctionnement),
- Les dotations,
- · Les produits de cession.





2- LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

1) La section de fonctionnement

a. Dépenses

Les dépenses entre 2019 (72 914 €) et 2020 (52 021 €) sont en baisse de 28,6 %.

Le budget prévisionnel pour 2021 est en hausse d'environ 25 % compte tenu d'une réaffectation du temps de travail des employés communaux justifiée par une augmentation du temps de travail des agents (prise en charge de la relève des compteurs et de la facturation) et la programmation de travaux de sécurisation des réservoirs d'eau.

La répartition des dépenses pour le fonctionnement du service de l'eau et de l'assainissement est la suivante :

	2019	2020
Charges à caractère général	75%	65%
Charges de personnel, frais assimilés	12%	17%
Atténuations de produits et autres charges	13%	18%

b. Recettes

Entre 2019 (73 976 €) et 2020 (84 859€), le montant des recettes est en augmentation de 12,5 %. Elle peut s'expliquer par trois éléments conjoncturels :

- 1. Une augmentation de la consommation d'eau due au confinement,
- 2. Une augmentation du nombre d'abonnements (nouvelles constructions),
- 3. Une mise à jour des fichiers à la suite de rupture de la convention avec la SAUR pour la relève des compteurs et la facturation.

La section fonctionnement du budget Eau et Assainissement dispose d'un report d'excédent. Le report d'excédent est le suivant sur les dernières années, en 2018 : 152 914 €, en 2019 : 60 992 € et en 2020 : 77 374€

2) La section d'investissement

En 2020, le niveau des dépenses de la section investissement du budget s'élève à 53.885€ et correspond principalement au diagnostic réalisé sur l'ensemble du réseau d'eau à la suite de l'incident survenu en 2019.

L'écart avec le niveau des recettes constaté à la fin de l'exercice, constitué par des subventions, dotations et réserves des années antérieures, permet d'envisager sereinement en 2021 le financement d'un important projet d'investissement.

Il s'agit du changement de la conduite allant du château d'eau de Marche jusqu'au bourg. Il représente près de 175.000 € et, est financé pour une large part par des subventions (65%) de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Le report de l'excédent constaté en fin d'année dernière sur la section d'investissement a conduit à présenter, avec l'accord du Trésor Public, en 2021 un budget déséquilibré entre les recettes (364.395 €) et les dépenses (214.803 €).

3- LE BUDGET TRANSPORT





1) La section de fonctionnement

a. Dépenses

Les dépenses de la section fonctionnement du budget transport connaissent peu de variation d'une année sur l'autre. Elles s'élèvent en moyenne à 22 500 € sur les dernières années.

Deux postes de dépenses sont concernés par cette section de fonctionnement :

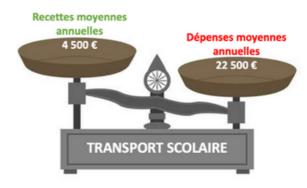
- les charges à caractère général qui comprend le carburant, l'entretien du bus et son assurance représentant en moyenne 18 % des dépenses
- les charges de personnel pour la conduite du bus représentent en moyenne 82 % des dépenses.

b. Recettes

Les recettes de la section fonctionnement concernent uniquement le montant de la subvention de la collectivité (conseil régional) en charge de la compétence transport scolaire. Le montant de subvention est calculé en fonction du nombre de kilomètres parcourus dans le cadre du ramassage scolaire. Elle est en moyenne de 4 500 € par an.

La section fonctionnement de la régie transport génère chaque année un déficit d'exploitation d'un montant moyen d'environ 18 000 €.

Ce déficit chronique est compensé par un report d'excédent de la section fonctionnement qui était de 64 640 € en 2018. Il est de 45 955 € en 2019. Ainsi le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2020 est de 26 418 €.



2) Le budget investissement

Le budget investissement de la régie transport est seulement composé en dépenses de l'immobilisation corporelle du bus pour un montant de 55 476 € en 2019 et de 37 091 € en 2020. Les reports excédentaires de la section investissement du budget transport sont les suivants :

- En 2018 de 10 236 €
- En 2019 de 11 536 €

Ainsi le solde cumulé de la section investissement au 31 /12/2020 s'élève à 12 936 €.

Face à ce déficit chronique et à la demande du comptable publique, la régie transport a été clôturée en décembre 2020.

Les montants issus de la clôture de ce budget ont été affectés à la section fonctionnement du budget principal. Il s'agit du montant de 39 254 € (soit 26 418 € (fonctionnement) + 12 936 (investissement)).

Malgré la clôture du budget de la régie transport, la question du déficit annuel chronique d'un montant de 18 000 € du service de transport assuré par la commune se pose. Il sera à compter de l'année 2021 intégré au budget principal de fonctionnement.



4- CONCLUSION:

Les principes et enjeux de gestion retenus

L'exercice de présentation des finances de la commune d'Olby montre que les marges de manœuvre sont étroites en raison notamment de l'absence de lisibilité sur le long terme sur les dotations et de la faiblesse des recettes issues des produits et des services commercialisés par la commune.

Il faut également prendre en compte le fait que certaines dépenses qui revêtent un caractère obligatoire s'imposent à la commune et doit mobiliser des ressources pour les financer.

L'année 2020 marquée par un événement sanitaire d'importance a aussi montré que les budgets devaient intégrer une part dédiée à la gestion des aléas.

Le pilotage de ces budgets nécessite donc rigueur et un souci quotidien de l'économie en s'interrogeant sur le caractère nécessaire de chaque dépense, l'éventuelle plus-value qu'elle est susceptible de générer, et sur la possibilité de la mettre en œuvre différemment en mobilisant nos propres moyens qu'il s'agisse des agents municipaux mais aussi de la population. À ce titre votre engagement actuel ou futur dans les chantiers participatifs est particulièrement signifiant.

Dans tous les domaines, les idées sont nombreuses pour mettre en œuvre des projets mais nos ressources ne permettent pas de tous les accompagner, il est donc nécessaire de faire des choix les plus pertinents possibles.

Dans ce contexte, il s'agit aujourd'hui d'investir dans la réflexion sur les investissements qui permettront dans un futur proche de générer des ressources financières propres pour la commune d'Olby.



Projets à venir



SALLE DES FÊTES

Le projet de rénovation de la salle polyvalente suit son cours malgré le contexte sanitaire.

Sur le plan financier, l'objectif est de finaliser la tranche 2 relative à l'extension et la création de la bibliothèque, avec la réception de l'arrêté du conseil régional Auvergne Rhône Alpes et la validation de la participation de l'État.

Le plan de financement de la rénovation et de l'extension de la salle polyvalente se présente ainsi :

CHARGES						
Total des travaux	541 000,00 €					
Maitrise d'Œuvre	45 657,00 €					
Coordination SPS	1 428,00 €					
Cabinet de contrôle.	4 000,00 €					
Divers et diagnostics.	5 900,00 €					
Étude de sol.	2 900,00 €					
TOTAL PROJET HT	600 885,00 €					
TOTAL PROJET TTC	721 062,00 €					
Dont TVA.	120 177,00 €					

PRODUITS	}				
Europe FEADER Tranche 1	119 000,00 €				
État DETR Tranche 1	93 000,00 €				
État DETR Tranche 2	86 000,00 €				
Cons Rég AURA Tranche 2	86 500,00 €				
Cons Dép 63 Tranche 2	62 650,00 €				
TOTAL SUB	446 650,00 €				
Autofinancement	15 000,00 €				
EMPRUNT	141 128,99 €				
FCTVA	118 283,01 €				
TOTAL PROJET	721 062,00 €				

La tranche 1 du projet est subventionnée à hauteur de 68%. La tranche 2 est subventionnée à hauteur de 80%.

Le permis de construire a été déposé fin mars, la consultation des entreprises est en cours. Le rendu des offres est fixé au mercredi 19/05/2021.

La notification des marchés de travaux est programmée au 04/06/2021.



La période de préparation des travaux est fixée à 8 semaines du lundi 07/06/21 au vendredi 30/07/2021.

Le démarrage des travaux est envisagé le lundi 30/08/2021.

Sous réserve de la situation sanitaire et d'éventuels imprévus, la durée des travaux est évaluée à environ 6 mois.



LE PRESBYTÈRE, SON JARDIN ET LA MOTTE

Le site archéologique de La Motte a été découvert fortuitement en 1991, à la suite de travaux conduits par la municipalité, sur une parcelle lui appartenant. Le site comprend au moins 4 phases correspondant respectivement à un cimetière mérovingien, un habitat carolingien, une motte castrale, et enfin des bâtiments d'époque moderne. A la suite des fouilles de sauvetage, le responsable des études de l'INRAP, M. Sébastien GAIME a entrepris de réaliser des fouilles programmées.

Ces recherches ont été interrompues en 1996 et n'ont jamais repris. Le site est donc resté en l'état jusqu'à aujourd'hui. Situé en plein cœur du village, c'est un lieu stratégique à revitaliser.



Après divers échanges et rendez-vous avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), il nous a été demandé de nettoyer le site afin qu'une intervention puisse être réalisée pour le remettre en état. Cette opération a eu

lieu dans le cadre d'un chantier participatif.

Le presbytère est mis en vente depuis le mois d'octobre. Nous sommes actuellement en cours de négociation avec un acquéreur potentiel.



Par courrier du 28 avril 2021, le conservateur régional indique qu'à ce stade, il revient au service régional de l'archéologie de prendre en charge le coût de remise en état, sur la base des devis que nous avons transmis. Toutefois, il indique que l'année 2021 étant affectée par d'importantes réductions budgétaires, il n'est pas en mesure de nous certifier que cette prise en charge sera faite dans l'année, mais peut-être, et au plus tard en 2022.

En attendant cette intervention, un travail en collaboration avec l'Institut National des Recherches Archéologiques Préventives est engagé afin de mettre en valeur ce site archéologique notamment d'un point de vue touristique.

Nous allons également organiser avec M. Sébastien GAIME une présentation des résultats des fouilles réalisées dans les années 90 dès que les conditions sanitaires le permettront.

Enfin, la démolition du bâtiment situé dans le passage du Charreyroux sera également envisagée en même temps que l'intervention sur les fouilles.

LE TERRAIN DE SPORT

Dans le cadre du développement de sa politique sportive, la communauté de communes a réalisé plusieurs projets d'équipements sportifs structurants, avec notamment les salles de sports de Rochefort-Montagne, Gelles ou encore Nébouzat. Dernièrement, des vestiaires sur la commune de Ceyssat ont été construits pour répondre et accompagner le développement du club de rugby intercommunal.

Les équipements sportifs couverts sont demandés de plus en plus par les clubs sportifs du territoire proposant des activités sportives extérieures notamment durant la période hivernale. Cette demande complexifie la gestion des salles.

Durant la période hivernale, les terrains extérieurs sont rapidement détériorés par les conditions météorologiques, par la surfréquentation de certains d'entre eux ou encore par le manque d'entretien.

Face à ces constats, la mutualisation d'un terrain synthétique a été choisie par la communauté de communes pour accompagner le développement de la pratique sportive sur notre territoire. L'implantation de ce terrain a été défini sur la commune d'Olby compte tenu de son altitude et de sa proximité avec les lieux de pratique des deux clubs intercommunaux Dômes Sancy Foot (Nébouzat) et le Rugby Club Dômes Sioule (Ceyssat). Le terrain actuel sera agrandi pour répondre aux normes des fédérations pour la pratique en compétition des clubs intercommunaux.

Le maître d'ouvrage de ces travaux est la communauté de communes Dômes Sancy Artense.

Le plan de financement du coût de ces travaux est porté par la communauté de communes. Le coût prévisionnel des travaux est évalué à 649 000 €.

A ce jour, 360 000 € de subventions de l'État, de la région et du département accompagnent ce projet d'investissement.



Ce nouvel équipement intercommunautaire sur notre commune sera bien évidemment ouvert aux associations locales pour les différentes activités et plus particulièrement notre club de Football local.

C'est également une belle opportunité pour l'activité de nos commerçants et des divers services présents sur notre commune. En effet, il va générer une forte augmentation de leur fréquentation en fin de journée ainsi que les mercredis et samedis.

Échéancier prévisionnel des travaux (sous réserves des contraintes sanitaires) :

- Choix de la maitrise d'Œuvre Mai 2021
- Choix des entreprises Juillet 2021
- Début des travaux Septembre 2021
- Livraison des travaux Avril 2022



L'ANCIENNE MAIRIE - PERCEPTION - POSTE

Ce bâtiment communal fait partie de notre patrimoine.

Le cabinet dentaire va déménager à l'entrée du village au Pont d'Olby au mois de juin 2021. La bibliothèque située au 1er étage quittera les lieux en 2022 pour rejoindre un lieu dédié, dans le nouvel espace socio-culturel au niveau de la salle polyvalente actuelle.

Enfin, concernant le bureau de poste, le bail actuel prend en compte l'utilisation du rez-dechaussée (guichet postal) et de l'appartement au-dessus. Depuis plusieurs années, l'activité du bureau postal fait l'objet d'âpres discussions avec le groupe LA POSTE avec notamment des baisses successives d'horaires d'ouverture.

Une nouvelle discussion est en cours avec le groupe compte tenu de l'achèvement de convention de ce dernier avec l'état, fin 2022.



Plusieurs actions sont déjà entreprises sur le devenir de ce bâtiment symbolique de notre commune. Un groupe de travail a été constitué pour réfléchir à son devenir (cf p.8).

Ce projet a été inscrit dans le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) de la communauté de communes qui sera signé avec l'état. Enfin, nous souhaitons nous appuyer sur les compétences d'ingénierie apportées par le contrat signé entre la communauté de communes, la commune de Rochefort-Montage et l'état concernant l'opération "Petites villes de demain".

Dans l'immédiat, nous allons réaliser des petits travaux dans l'espace occupé par le cabinet dentaire afin de proposer une salle pour les associations en septembre 2021 compte tenu de l'indisponibilité de la salle polyvalente pendant les travaux.



PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

La rédaction du Plan Local d'Urbanisme était notre engagement de campagne.

Cette rédaction va se dérouler sur plusieurs années. La rédaction d'un PLU est une démarche de concertation avec différents acteurs notamment la population, le conseil départemental, la communauté de communes, le parc des volcans, la chambre d'agriculture, ...

Nous allons également nous inscrire dans cette démarche avec la commune de Saint Bonnet Près d'Orcival afin de mutualiser nos réflexions et les coûts inhérents à ce projet.

Les enjeux principaux lors de la rédaction d'un PLU sont :

- d'apporter une réponse aux besoins de la population en matière de logement, de commerces, de déplacement et d'infrastructures;
- de permettre un développement maîtrisé de la collectivité, c'est-à-dire dans le respect de l'environnement (biodiversité, agriculture, patrimoine paysager et bâti, santé, ...) : mettre en place les bonnes conditions pour un cadre de vie de qualité.

Trois grands objectifs sont poursuivis : planifier, réglementer et protéger.

- 1. Planifier le territoire : présenter les grandes orientations d'aménagement souhaitées par les élus et les moyens pour atteindre ces objectifs.
- 2. Réglementer le développement du territoire, c'est définir les règles qui s'appliquent à chaque parcelle : constructibilité, hauteur, emprise au sol, alignement, recul, aspects, etc.
- 3. Protéger : identifier les éléments du patrimoine qui méritent d'être mis en valeur : paysage, espace agricole, trame verte et bleue, cours d'eau, zones humides.

Calendrier prévisionnel

4 mai 2021 : Vote sur la mise en place du Plan Local d'Urbanisme

Mai - Juillet 2021 : Écriture du cahier des charges pour la consultation

Septembre 2021: Consultation pour le recrutement d'un cabinet d'études

Novembre 2021 - Novembre 2022 : Diagnostic de territoire

Décembre 2022 - Mars 2023 : Élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable

Mars 2023 - Novembre 2023 : Traduction réglementaire du PLU

Décembre 2023 - Janvier 2024: Arrêté concernant le projet de PLU

Février 2024 - Mai 2024 : Consultation des personnes publiques associées

Septembre 2024 - Octobre 2024 : Enquête publique

Novembre 2024 - Février 2025 : Mise au point Mars 2025 - Avril 2025 : Approbation du PLU

Nous ne manquerons pas de vous solliciter sur ce projet structurant pour l'avenir de notre commune.





AUTRES PROJETS

Sécurité des déplacements

Nous sommes régulièrement sollicités sur la problématique de la sécurité des déplacements dans notre village.

Ce sujet transversal important est d'abord une affaire de civisme de chacun d'entre nous et de respect des panneaux de signalisation présents sur notre territoire.

C'est aussi un ensemble d'actions et d'engagements que nous souhaitons mettre en place dans les prochaines années.

- Inventaire et diagnostic de nos voies communales : Une demande est formulée depuis juillet 2020 auprès de Direction Routière Aménagement Territorial (DRAT). Nous avons bon espoir que celui-ci se réalise d'ici la fin d'année 2021. Une expérimentation de rétrécissement de la voie principale va être mise en place prochainement afin de réduire la vitesse sur cette dernière.
- Réflexion sur les sens et/ou les priorités de circulation : A l'aide du diagnostic et en fonction des orientations du PLU, elle sera engagée en concertation avec la population. Cette réflexion intégrera les déplacements doux (à pied, à vélo,...). Elle devra permettre la mise en place d'aménagements partagés et respectés par tous.
- Label "Village prudent": Enfin, nous étudions l'intérêt d'inscrire la commune dans ce label en association avec la prévention routière.

Conserver et embellir notre petit patrimoine

En partenariat avec le Parc des Volcans, nous disposons d'un inventaire d'une cinquantaine d'éléments du patrimoine sur notre commune : fontaines, lavoirs, fours, croix, ...

A partir de cet inventaire, nous travaillerons sur un programme de réhabilitation de ce petit patrimoine en association avec la fondation du patrimoine, le conseil régional, le conseil départemental, etc.

Nous espérons pouvoir proposer un programme pluriannuel de travaux à compter de l'année 2022 après en avoir finalisé le plan de financement.



Participer



CHANTIERS PARTICIPATIFS

Un chantier participatif, également appelé chantier solidaire ou collaboratif, permet à la commune de réaliser des petits travaux de rénovation, d'embellissement, d'entretien, grâce à l'intervention de personnes bénévoles de la commune.

Il s'agit de développer une culture locale du "faire ensemble" appliquée à l'aménagement de la commune. Cela permet à plus d'habitants d'être responsables du devenir de notre commune et de favoriser l'émergence d'une culture de l'implication dans la vie locale.

Pour ce faire, le conseil municipal a défini un cadre d'orientations générales à la fois claires et souples, ouvertes aux envies et aux propositions des volontaires.

Les objectifs sont les suivants :

- Favoriser le développement local par le recours à des ressources et à des habitants du territoire ;
- · Faire participer les habitants et les impliquer dans le projet communal ;
- Favoriser la formation, les transferts de savoir-faire, la transmission de la culture et des connaissances entre générations ;
- Préserver le patrimoine et l'environnement en rénovant/réalisant des constructions qui s'inscrivent dans le patrimoine existant ;
- · Partager et vivre ensemble.

Les contraintes sanitaires n'ont malheureusement pas permis de sensibiliser, de concerter et de mobiliser les habitants sur cette initiative importante de notre politique.

Néanmoins, plusieurs chantiers se sont déroulés :





Durant les mois de novembre et décembre 2020 sur tous les villages de la commune

Décorations pour les fêtes de fin d'année





Samedi 3 avril 2021 au jardin du presbytère dans le bourg Débroussaillage et nettoyage







Samedi 6 février 2021 Renforcement des Abribus



Le jeudi 15 avril 2021à la mairie Atelier peinture des bacs à fleurs





Le samedi 17 avril aux Bernards Remise en état du lavoir et nettoyage du chemin







D'autres chantiers participatifs pourront être mis en place durant cette période estivale selon les compétences, les disponibilités et le nombre de volontaires.

Ces chantiers se dérouleront en respectant les normes de sécurité et dans un esprit convivial.

Pour participer à cette initiative, nous vous remercions par avance de bien vouloir vous manifester comme volontaire sur le site internet de la commune ou bien de vous adresser à la mairie.



GROUPES DE TRAVAIL

EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Depuis peu, un groupe de travail s'est constitué pour piloter l'embellissement de la commune. Bien sûr, nous comptons également sur tous les partenariats : particuliers, associations, école, commerçants, entreprises, pour participer et améliorer notre cadre de vie.

Bernadette Planeix, Aymeric Tronche (conseillers municipaux), Jean-Jacques Bouillot (employé municipal), Christelle Giraud, Sophie Ventadour, Christine Gauthier sont membres de ce groupe et donc référents auprès de la population.

Notre objectif, dans les années à venir, est de pouvoir s'inscrire dans les labellisations «APIcité» et «ma Commune au naturel pour un département responsable». Ces labels attestent d'un effort collectif et s'adressent aux communes volontaires et désireuses de s'investir dans l'embellissement de l'espace public et l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Nous faisons appel aux bénévoles pour fleurir les villages et le bourg.

Dans chaque village, nous souhaiterions 1 ou 2 personnes référentes pour relayer les informations du groupe de travail. Les personnes intéressées peuvent se manifester auprès d'un(e) référent(e) du groupe de travail.

Si vous voulez fleurir le long de vos clôtures et dans l'objectif de la labellisation, privilégiez des plantations mellifères.

N'hésitez pas en nettoyant vos jardins et parterres à donner ou repiquer vos plants en divers endroits pour fleurir autour des Abribus, croix, fontaines ou lavoirs... plutôt que de les jeter.





Si vous avez des plants, bulbes, etc... en trop, faites un don. Un bac est à votre disposition derrière la mairie pour les mettre en jauge, nous en ferons bon usage.

De plus cet automne, nous nous occuperons des plantations d'arbustes et autres végétaux donc si vous êtes amenés à dédoubler ou arracher des arbustes, n'oubliez pas notre action.

Nous espérons l'adhésion du plus grand nombre pour améliorer notre cadre de vie.

École et temps périscolaires



C'est dans des conditions un peu particulières liées à la crise sanitaire que les élèves ont été accueillis pour cette nouvelle année scolaire 2020/2021. De nombreux aménagements ont été faits par la commune (installation de tables individuelles, de nouveaux lavabos, ...) pour faciliter la mise en place du protocole sanitaire. Malgré les contraintes, tout le monde était content de se retrouver "en vrai".

L'équipe éducative

L'école compte 79 élèves répartis dans quatre classes :

- une classe de PS/MS (enseignantes : Agnès Paire et Mégane Vernière)
- une classe de GS/CP (enseignante : Virginie Lavigne)
- une classe de CE1/CM2 (enseignante : Emilie Sagne)
- une classe de CE2/CM1 (enseignants : François Vergne et Mégane Vernière)

De nombreux échanges ont lieu entre les classes pour que les élèves de CE et de CM puissent se retrouver dans les matières de découverte du monde, en anglais, en EPS et en musique. Agnès Paire assure l'intérim de direction de l'école pour l'année scolaire 2020-2021



L'équipe des agents municipaux, quant à elle, n'a pas changé

Evelyne Colon, pour sa dernière année à l'école, seconde toujours l'enseignante de la classe de PS et MS pendant les horaires scolaires et assure les heures de garderie le matin dès 7h15 et le soir jusqu'à 18h30. Elle sera remplacée en septembre 2021 par Nadia Faure, ATSEM diplômée.

Christelle Barlot, seconde l'enseignante de GS/CP le matin, assure l'encadrement pendant la pause méridienne et s'occupe de l'entretien des locaux.

Raymond Lussu, le cuisinier de l'école, prépare les repas, assure le service de garderie du soir et encadre des ateliers cuisine pendant les « après-midi découvertes ».

Janique Blanchot renforce l'équipe pendant le service des repas.

Laurie Barrière effectue une mission de service civique à l'école jusqu'à la fin juin. Son aide facilite la mise en place matérielle des différentes activités scolaires et du protocole sanitaire.



La vie de l'école

Un démarrage sur les chapeaux de roue!

Le passage du tour de France le 11 septembre devant l'école a permis de démarrer cette année scolaire 2020/2021 dans une joyeuse ambiance. A cette occasion, les GS et CP ont peint un magnifique blason assez grand pour qu'il puisse être vu du ciel!

Les enfants ont pu visiter l'exposition sur les vieux vélos et ont participé à des ateliers animés par la plateforme mobilité 63. Depuis, chaque classe mène un travail autour des transports et de la mobilité.

Après des séances d'entrainement au stade, les élèves de CE2, CM1 et CM2 devraient même passer leur permis vélo au mois de juin !









De l'activité physique!

Tous les élèves de l'école ont pu bénéficier des interventions en EPS de Valentin Bouchet, employé par la communauté de communes. Ils ont pu, selon leur niveau, faire des parcours, des jeux collectifs, du ping-pong, des activités athlétiques et découvrir le Kin-Ball.

Les élèves de CE et CM ont eu la chance de profiter de l'ouverture des piscines en début d'année scolaire et de pouvoir se rendre au bassin aquatique de Coubertin à Clermont-Ferrand pour 6 séances de natation.

En janvier, les élèves de CE et CM se sont rendus au domaine nordique du Guéry et ont pu s'initier au ski nordique. Malgré une météo peu clémente, tout le monde est rentré content d'avoir pu profiter de la neige tombée en abondance.

Les PS-MS et GS-CP, quant à eux, devraient s'initier à la course d'orientation au mois de mai.







Noël

Même si le traditionnel repas de Noël n'a pas pu avoir lieu avec tous les élèves réunis, le Père Noël est quand même passé à l'école déposer quelques cadeaux!

Des projets éco-citoyens

- Dans le cadre de l'éducation au développement durable, les élèves ont été sensibilisés aux questions du compostage, du réemploi et de la consommation responsable par des intervenantes de la ressourcerie du pays d'Issoire.
- La collecte de bouchons continue à l'école. Ils sont désormais donnés à l'association "Cœur2bouchons" qui aide à l'acquisition d'équipements spécifiques pour personnes handicapées, notamment des fauteuils.
- Les élèves de la GS au CM2 ont eu la chance de rencontrer Orane Brouillet, joueuse de rugbyfauteuil et de pouvoir échanger avec elle sur de nombreux sujets. Une rencontre marquante et riche d'enseignements pour tout le monde. Dès le lendemain, l'école a vu arriver un grand nombre de bouchons!
- Les élèves de CE2/CM1/CM2 poursuivent cette année le travail initié l'an dernier dans le cadre du projet Unesco: « Découvre ton patrimoine ». Ils ont pu faire une sortie au sommet du Puy de la Vache. Ils ont découvert les enjeux du classement de la chaine des Puys au patrimoine mondial. Après une intervention en classe du Parc des Volcans sur la biodiversité dans la chaine des Puys, les élèves devraient, en cette fin d'année scolaire, partir à sa découverte sur le terrain. Les travaux des élèves, réalisés dans le cadre de ce projet, seront exposés au sommet du Puy de Dôme à partir du 16 juin.
- Avec le printemps et quatre nouveaux bacs à remplir, les activités au jardin vont également reprendre.



De la culture et des arts plastiques

Malheureusement, tous les spectacles prévus ont du être annulés. Néanmoins, une rencontre avec le danseur de la compagnie Wejna devrait avoir lieu en mai après un visionnage de son spectacle en classe.

Dans le cadre du projet « Scol'and art », les élèves de PS et MS travaillent à la création d'une installation artistique sur le thème de l'arbre. Nelly Biard, artiste plasticienne les accompagne dans ce travail. Vous pourrez en admirer le résultat et celui des autres écoles participantes, sur le site de la Chartreuse port Ste Marie à partir du 26 juin et pendant tout l'été. Une belle occasion de découvrir cet endroit singulier, situé près des Ancizes.



L'équipe pédagogique espère que les conditions sanitaires et météorologiques seront favorables le vendredi 25 juin afin que les élèves puissent présenter, en extérieur les chants appris autour du thème des transports avec Béatrice Boissonnade, en musique tout au long de cette année.

Les enseignants remercient toutes les personnes qui s'impliquent d'une façon ou d'une autre dans la vie de l'école.



Les après-midis découvertes

Cette année, les activités périscolaires se sont déroulées les jeudis pour les petites sections au CP et les vendredis après-midi pour les CE1 au CM2.

Encadrés par les animateurs de l'UFCV, les enfants ont pu découvrir plusieurs disciplines sportives, du land'art, du théâtre et diverses activités manuelles avec notamment la participation au chantier de décoration de la commune au moment de Noël.

Avec Raymond Lussu, ils ont développé leurs talents de cuisinier et découvert de nombreuses recettes sucrées et salées.



Corps des sapeurs pompiers Olby - Nébouzat APEURS POMPIERS





Mesdames, Messieurs,

Deux ans se sont déjà écoulés depuis le dernier bulletin municipal. La crise sanitaire n'a épargné personne. Cependant, durant le premier confinement en mars 2020, les sapeurs-pompiers sont restés fidèles à leur poste afin d'assurer la continuité des secours.

Dès la fin 2018, les sapeurs-pompiers des corps d'Olby et Nébouzat étaient regroupés en créant le Centre d'incendie et secours d'Olby - Nébouzat, en gardant les deux structures afin d'accueillir les quatre engins affectés au centre. 2019 représente l'année charnière dans le regroupement de ces deux entités qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble. Cela n'a pas été toujours simple, mais on est arrivé à ce jour à un groupe relativement homogène et motivé pour la suite des évènements.

L'année 2020, avec la crise sanitaire, n'a pas arrangé les choses dans le sens où la construction du futur centre de secours au rond-point du Mozat a été retardée. Début 2021 les tractations sont revenues sur la table. L'association et la détermination de tous les maires du secteur et des sapeurs-pompiers ont relancé ce projet. Actuellement, on peut espérer que le futur centre sera en place dans l'année 2022.

Je précise qu'à la mise en place du centre, les centres de Ceyssat et Vernines rejoindront le regroupement.

Sur le point ressources humaines, l'effectif actuel est de 32 sapeurs-pompiers + 5 doubles affectations, et se compose comme suit :

- 1 lieutenant (Chef de centre)
- 4 adjudants
- 3 sergents
- 16 caporaux
- 8 sapeurs

A cela s'ajoutent 5 doubles affectations du Centre de Première Intervention de Vernines et du Centre de Secours de Volvic, ce qui porte l'effectif à 37 (1 Lieutenant, 3 Adjudants, 1 Caporal).



Nous avons accueilli 3 recrutements en 2019 et 3 en 2020. A cela s'ajoutent les 2 mutations en 2019 et 1 en 2020, ainsi qu'une démission en 2020.

Le lieutenant François Galabrun a fait valoir ses droits à la retraite des sapeurspompiers volontaires. Nous le remercions pour tout le travail rendu pendant ces trente dernières années.

Sur le plan opérationnel, le nombre d'interventions sur le secteur a sensiblement augmenté en 2019 puis diminué en 2020, à cause de la crise sanitaire.

En 2018, 81 interventions

63 secours de personnes 3 secours routiers

8 incendies

7 interventions diverses

En 2019, 158 interventions

119 secours de personnes14 secours routiers

10 incendies

15 interventions diverses

En 2020, 132 interventions

108 secours de personnes

10 secours routiers

5 incendies

9 interventions diverses

L'analyse de ces chiffres montre une diminution en 2020 due à la covid19. Il faut également savoir que le secteur d'interventions du centre se borne aux communes d'Olby, Nébouzat, et St Bonnet, et que le nouveau plan de déploiement des secours, qui se mettra en place dès juin 2021, verra le nombre d'interventions multiplié par 2, voire plus.

Sur le plan technique, le CIS a fait l'acquisition d'un fourgon incendie (FPT) plus récent. Dans l'année 2021, l'ambulance (VSAV) et le véhicule de liaison (VL) devraient être changés pour des matériels plus neufs.



Nouveau fourgon pompe tonne (FPT)

Je tiens à remercier l'ensemble des pompiers pour leur présence 24h/24h, leur implication, leur motivation. N'oublions pas leur famille qui représente un maillon essentiel.

Comme chaque année, je précise que des nouvelles recrues sont les bienvenues. Pour tout renseignement, contacter le 06 14 99 91 53.

Le Chef de centre Ltn François Lavigne

Commerces, artisans et tourisme









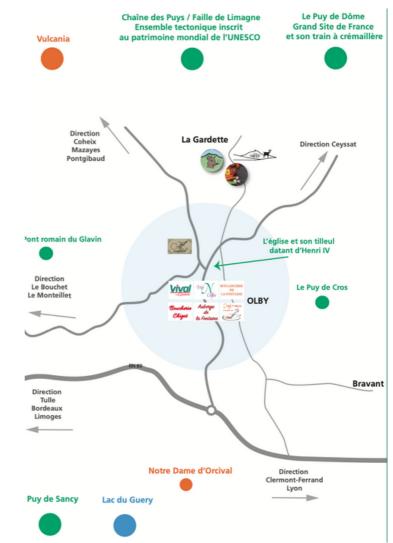


















Associations

Associations

Amicale des anciens d'A.F.N.

Amicale des conscrits

Amicale des sapeurs pompiers

Amicale des chasseurs de Bravant

Association de la fête des Fours

Club du Tilleul

Club des chiffres et des lettres

FC Olby-Ceyssat-Mazayes

Comité des fêtes d'Olby

Histoire de...

Graine de Malice

Les amis d'Olby-Football

La petite récré

Les anciens et les Amis de la Casamance

Les chasseurs d'Olby

Les ménestriers d'Auvergne

Les pêcheurs d'Olby - AAPMA

Les Voix Lactées

Olbymultisport

Présence - Qi Gong

Tennis de table

Coordonnées

André Gauthier - 04 73 87 15 67

Facebook - Conscrits d'Olby

Pilipe1980@gmail.com - 06 31 14 74 57 Amicaledes2vallees@gmail.com

eric.dabert63@gmail.com

beatrice.dabert0246@orange.fr 06 83 66 65 41

s'adresser à André Meilleroux

d.meilleroux@wanadoo.fr - 04 73 87 14 77

06 81 77 29 89

comitedesfetesolby@gmail.com

histoirede63@gmail.com

grainedemalice63@orange.fr

https://www.facebook.com/amis.olby

association.lapetiterecre@laposte.net

solidarité-casamance@laposte.net Flisabeth Bernard - 06 72 68 37 98

s'adresser à Philippe LEDEVEZ

menestriers@gmail.com -06 18 83 13 51

aappma.saintpierre@gmail.com - 04 73 65 91 31

06 12 06 44 82

olbymultisport@hotmail.fr - 06 68 50 98 56

04 73 88 21 49

cyril.coutarel@sfr.fr -06 44 03 61 01

Amicale des anciens d'A.F.N.

Pour cette année 2021, l'assemblée générale de notre amicale a eu lieu en comité restreint pour raison de pandémie. Il en résulte une gestion positive avec toujours la fidélité de nos camarades par leur adhésion. Nous les en remercions en leur souhaitant à tous une bonne santé ainsi qu'à leurs familles. Un des nôtres nous a quitté le 10 mars dernier, Georges ROUSSEL (Jojo) du Pont d'Olby, fidèle adhérent à notre section depuis sa création. Un hommage lui a été rendu lors de ses obsèques par les porte-drapeaux et camarades d'OLBY et environs. Aux cérémonies de ses commémoratives du 8 mai et 11 novembre nos anciens apprécient l'accompagnement de jeunes porte-drapeaux, un lien essentiel entre générations afin de perpétuer ce travail de mémoire.

André GAUTHIER, le président

Amicale des conscrits

L'amicale des conscrits d'Olby regroupe de jeunes citoyens âgés de 18 à 20 ans, qui par le biais de l'association peuvent se retrouver et partager des moments conviviaux.

En dépit, d'une crise sanitaire, et économique, la vie doit rester omniprésente dans nos villages. C'est pourquoi l'association des conscrits se doit de revendiguer ses valeurs amicales et sociales.

Nous intervenons donc à travers différentes festivités tout au long de l'année. Notre principal évènement prend place le week-end de la fête patronale qui aura lieu le 2-3-4 juillet 2021.

Pour information nous allons attaquer les aubades. Cela consiste à vous rendre visite afin de nous faire don de votre générosité pour la réalisation d'une belle fête patronale.



Amicale des sapeurs pompiers

L'Amicale vous remercie encore pour l'ensemble des dons récoltés lors des tournées de calendriers (un peu spéciales cette année). Sans vous, nous n'existerions pas. Alors encore un grand MERCI.

Comme vous le savez, certainement, le regroupement des casernes d'Olby et Nébouzat, a eu lieu fin 2019.

À la suite de cette fusion, une nouvelle amicale est née en juillet 2020 : l'Amicale des Deux Vallées.

Le nouveau bureau est constitué des membres suivants:

Président : Mr Pelletier Philippe Vice-Président : Mr Lamothe Antoine

Président adjoint : Mr Bouillot Jean Jacques

Secrétaire: Mlle Rodriguez Alexia

Secrétaire adjointe : Mlle Authier Vinciane Trésorier : Mr Daubanay Jean Michel Trésorier adjoint : Mr Galabrun Benoit

Et de tous les Sapeurs-pompiers actifs sur le centre de secours.

Nous vous informons que pour le moment, les anciennes Amicales existent toujours et ce jusqu'à la création de la nouvelle caserne Olby-Nébouzat, qui devrait se situer au rond-point des 4 Routes. Le projet est en cours.

L'« ancienne» Amicale d'Olby, est pour le moment toujours constituée du bureau suivant :

Le bureau est constitué de : Président : Mr Pelletier Philippe

Vise président : Mr Bouillot Jean Jacques

Secrétaire : Mlle Authier Vinciane Secrétaire adjoint : Mr Langlais Bruno Trésorier : Mr Daubanay Jean Michel Trésorier adjoint : Toureau Thierry





Club du Tilleul

Activités : rencontres hebdomadaires les lundis sauf au mois d'août à la salle des fêtes.

Ces après-midi sont consacrés aux jeux (scrabble, triominos, belote).

Sorties d'une journée ; rencontres avec les autres clubs du secteur et du département, plusieurs fois dans l'année au cours d'excursions diverses.

Le but essentiel est de rompre l'isolement, ce qui manque actuellement à tous les adhérents.

André Meilleroux, le président

Club des chiffres et des lettres

Jeu réplique de l'émission télévisée.

Séance tous les jeudis de 14h30 à 16h30 à la salle des fêtes d'Olby.

Marinette Giraud, la présidente

Comité des fêtes d'Olby

Notre rôle est de créer de l'effervescence dans la commune à travers des rendez-vous où les gens se retrouvent.

Ce que l'on veut, c'est faire plaisir à la population.

A vos agendas 2021:

• Samedi 19 juin : Vide greniers

• Vendredi 16 juillet : Marché d'été

• Samedi 25 septembre : Marché d'automne

• Samedi 2 octobre: Octobre Rose

• Samedi 18 décembre : Marché de Noël

PARLEZ EN AUTOUR DE VOUS, famille, amis.... Toujours prêt à accueillir avec plaisir les bonnes volontés avec des idées et un peu de temps disponible :

comitedesfetesolby@gmail.com

Associationde la fête des Fours de Bravant

L'association de la fête des fours a pour activité l'animation intergénérationnelle du village de Bravant autour de son four banal, le dernier week-end de juillet.

Ces festivités ne pourraient avoir lieu sans l'action dynamique de nombreux bénévoles.

Nous espérons vivement que les conditions sanitaires pourront nous permettre de nous réunir à nouveau cette année.

Béatrice Dabert, la présidente



FC Olby-Ceyssat-Mazayes

Le club compte deux équipes seniors évoluant dans les championnats départementaux en D3 et D5 ainsi qu'une équipe de vétérans.

Celle-ci réalise habituellement une vingtaine de rencontres amicales par saison.

Le club est toujours partenaire avec le club de Dômes-Sancy concernant les catégories de jeunes.

Le club souhaite poursuivre dans les années futures avec toujours un esprit de convivialité pour les licenciés tout en ayant des ambitions sportives dans la mesure de ses moyens.

Le club espère continuer à représenter dignement notre commune.

Le club de football subit comme toutes les associations sportives les conséquences de la pandémie actuelle.

En effet, les compétitions sont à l'arrêt depuis le mois d'octobre 2020 et la saison 2020-2021 est d'ores et déjà terminée.

Le FC OLBY CEYSSAT MAZAYES compte bien repartir la saison prochaine avec ses 3 équipes. Dans ce cadre, nous sommes toujours prêts à accueillir de nouveaux bénévoles et de nouveaux joueurs.



Histoire de...

L'association « Histoire de... » a pour but de proposer des activités culturelles, de loisirs, ludiques, artistiques, à tous les publics des environs. Elles peuvent être proposées de façon régulière tout au long de l'année :

- Histoire de lire (de 4 à 5 rencontres dans l'année) : on se rencontre pour partager nos lectures (ce qu'on a aimé, détesté, adoré...) et souvent une petite douceur ; et si l'envie nous prend, on échange nos livres.
- Histoire de fleurs pour créer des bouquets avec une professionnelle (participation de 10 euros à chaque atelier)

Des activités ponctuelles peuvent aussi être proposées en fonction des envies de chacun.

La crise sanitaire a malheureusement ralenti nos activités mais quelques actions marquantes ont néanmoins pu avoir lieu en 2020:

- Mise en place de la boite à livres,
- Une soirée Soupes et Jeux de société,
- L'opération de confection de masques en tissu réutilisables pour tous les foyers de la commune,
- Un atelier autour des arts imprimés en partenariat avec le Poulailler,
- L'opération de confection de fanions destinés à décorer les rues d'Olby,
- L'opération « Livres circulez » qui nous a permis d'échanger des livres pendant le confinement.

Les activités de l'association sont ouvertes à tous les adhérents. En période « d'activité normale », une cotisation annuelle de 15 euros par foyer est demandée.

Si vous souhaitez faire partie de notre liste de diffusion, envoyez-nous un mail à histoirede63@gmail.com.



Graine de Malice

Organisation de manifestations en soutien à la Maison d'Assistantes Maternelles Activités ludiques, pédagogiques et autres.

Elisabeth USSEL et Véronique DOUSSON, les présidentes

La petite récré

Association des parents d'élèves d'Olby. Organisation d'évènements à destination des enfants et soutien à la coopérative scolaire. www.lapetiterecre.wixsite.com

Les Anciens et Amis de la Casamance



Action humanitaire au profit des populations locales de Casamance, région sud du Sénégal.

Récupération et remise en état de véhicules type fourgonnettes et leur acheminement jusqu'au Sénégal pour en faire don à des dispensaires où ils seront utilisés comme ambulances.

solidarite-casamance.fr

Régis D'avezac, le président

Tennis de table



Jeu en simple ou en double Sport et loisir dans la bonne humeur et la convivialité.

Président : Cyril COUTAREL

Tel: 06 44 03 61 01

Messagerie: cyril.coutarel@sfr.fr





Olbymultisport

L'association Olbymultisport propose des activités sportives aux enfants et aux adultes. Les cours sont animés par Sylvain Latellerie, diplômé d'état. ENFANTS:

Initiation aux différents sports collectifs, sports d'opposition, gymnastique et athlétisme aux enfants de 5 à 10 ans au gymnase de Nébouzat :

- de 14 à 15h : pour les 5-6 ans (GS-CP)
- de 15h à 16h30 : pour les 7-10 ans (CE1-CM2) ADULTES :

Court circuit-training - cardio - Abdos/Fessiers:

- Mercredi de 19 à 20h
- Mercredi de 20h30 à 22h

Cours gym entretien, renforcement, musculaire, équilibre et souplesse :

- Vendredi de 10 à 11h
- « Courir à Olby » : composé d'environ 10 à 15 coureurs réguliers (ouvert à tous), rendez- vous tous les dimanches matins pour courir. Pas d'esprit de compétition ni de performance mais CONVIVIALITE, BONNE HUMEUR, ENCOURAGEMENT sont les maitres mots.

« Les Foulées de la Sioule » sont prévues le matin du dimanche 17 octobre 2021. Il y aura 2 courses nature chronométrées : 10 et 20km.

Afin que ces évènements soient possibles, nous avons besoin de bénévoles et faisons appel aux bonnes volontés. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes volontaires.

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous joindre :

Par mail: olbymultisport@hotmail.fr

Par téléphone :

Nadine Giraud : 04.73.87.10.16 Sandrine Lussu : 04.73.87.63.01

Les Ménestriers d'Auvergne

Promotion des musiques, chants et danses traditionnels de tous horizons.

Répétitions tous les vendredis à 20h, à la salle des fêtes de Saint-Bonnet-Près-Orcival.

www.lesmenestriers.sitew.fr

Le président, Vincent Arnaud



Les Voix Lactées

Nous nous réunissions avec plaisir chaque mardi soir, à la salle des fêtes d'Olby, pour chanter ensemble.

Nous aimons chanter autant avec les enfants de l'école (concert de Noël), que pour les personnes âgées (maison de retraite de Pontgibaud et Rochefort Montagne).

Le concert d'Olby est pour nous une année de travail et une récompense.

Daniel CHAUVEIX notre chef de choeur et les choristes vous disent à bientôt et vous vous conseillent de chanter c'est bon pour la santé.

.





Présence - Qi Gong

Le Qi Gong est un ensemble de pratiques énergétiques qui utilisent des mouvements s'enchaînant avec fluidité, synchrones avec la respiration. Toutes les méthodes combinent le travail du corps, la conduite du souffle et l'attention de l'esprit.

Le but général est de faire circuler l'énergie interne dans le corps et de la renforcer, selon les principes de la médecine traditionnelle chinoise. Le Qi Gong permet ainsi de fortifier, d'assouplir le corps et d'optimiser toutes les fonctions de l'organisme.

Il aide chacun à entretenir sa santé et sa vitalité, à trouver la détente et le calme nécessaires à un bon équilibre psychique. Il permet notamment de mieux gérer les stress quotidiens.

L'association Présence propose des cours hebdomadaires, des ateliers ponctuels à thèmes, en salle ou en extérieur.

Si les conditions le permettent, les activités devraient reprendre en mai et/ou juin, en plein air. N'hésitez pas à vous renseigner.

Tél. 04 73 88 21 49

La présidente, Anne Gilbert

Les pêcheurs d'Olby - AAPMA

Le 25/09/2020 a eu lieu la modification du bureau et de l'adresse du siège (mairie d'Olby - 14 place de la Fontaine - 63210 Olby).

Le bureau d'Olby dépend de l'AAPPMA de St Pierre Roche.

Les cartes seront en vente chez Kiriel : rond point des 4 routes de Nébouzat - 63210 Olby et au camping de la Haute Sioule - 63210 St Bonnet près Orcival

Renseignements:

- Rivière, pollution et autres : gendarmerie de Rochefort-Montagne - tél. 04 73 65 80 07
- Pour les sorties pêche (écoles, groupes,...) :
 Bernard Delage, président de l'AAPPMA 04 73
 65 91 31 Bureau de l'AAPPMA

Bernard Delage : président / Yves Menier : secrétaire / Bernard Besain : trésorier



Les Chasseurs d'Olby

Créée en 1935 par les chasseurs du village, elle est la plus ancienne des associations de la commune.

L'année 2020 marquée par la pandémie de covid 19 aura été pour beaucoup très particulière. Cependant, la chasse fut autorisée pour la régulation des espèces grand gibier.

Néanmoins, les dégâts de sangliers dans les prairies existent bien et près de mille euros ont été versés aux propriétaires par les chasseurs en 2020 sur notre territoire.

Chevreuil : le tir des chevreuils mâles est autorisé à l'approche à partir de juin.

Bel été à tous!

Le président, Philippe Ladevez

Amicale des chasseurs de Bravant

L'amicale des chasseurs de Bravant compte une dizaine d'adhérents et un effectif composé majoritairement de jeunes.

Notre association a pour but la régulation cynégétique du gibier et la gestion de la faune sauvage qui colonisent notre territoire de Bravant de façon pérenne.

Ces dernières années frappées par l'épidémie ont, comme pour tous, été difficiles malgré une dérogation de travaux d'intérêt général accordée aux chasseurs par l'état, ce dont nous sommes très reconnaissants.

Nous remercions toutes les personnes qui respectent et partagent nos actions. En espérant que les conditions sanitaires redonnent à notre passion toutes ses libertés.

Le président, Roussel Hubert Le vice-président, Dabert Eric





Informations Dômes Sancy Artense

LA VIE INTERCOMMUNALE



La communauté de communes Dômes Sancy Artense rassemble désormais 27 communes, depuis l'intégration au 1er janvier 2020 de la commune de Saulzet-le-Froid. Le territoire rassemble près de 13000 habitants.

Elle est administrée par un conseil communautaire composé de 44 élus titulaires, issus des conseils municipaux élus en 2020.

Les élus de l'exécutif

Alain MERCIER Yves CLAMADIEU	Président 1 ^{er} Vice-Président Economie Agriculture Forêt	Maire de NEBOUZAT Maire de ST-JULIEN-PUY-					
Yves CLAMADIEU							
	Economie Agriculture Forêt	1 A\/F7F					
		LAVEZE					
Martine BONY	2 ^{ème} Vice-Présidente	Maire de VERNINES					
	Enfance jeunesse						
David SAUVAT	3ème Vice-Président	Maire de ST-SAUVES					
	Sports	D'AUVERGNE					
Gilles ALLAUZE	4ème Vice-Président	Maire de CEYSSAT					
	Tourisme						
Christophe SERRE	5ème Vice-Président	Maire de TAUVES					
	Culture						
Luc GOURDY	6ème Vice-Président	Maire de GELLES					
	Action sociale santé						
Jean-Louis GATIGNOL	7 ^{ème} Vice-Président	Maire de CROS					
	Environnement SPANC						
Eric BRUGIERE	8ème Vice-Président	Maire de LAQUEUILLE					
Aménagement urbanisme habitat							

Yannick TOURNADRE, Maire de La Tour d'Auvergne, est conseiller délégué aux activités nordiques. Les autres maires sont membres du Bureau communautaire.



LES SERVICES À LA PERSONNE

• L'aide à domicile, service réservé aux personnes de plus de 60 ans, handicapées ou sortant d'hospitalisation, pour des prestations telles que : entretien du logement et du linge, préparation et aide à la prise des repas, accompagnement aux courses, à la promenade et aide dans les activités de la vie sociale. Tarifs selon la prise en charge et aides financières possibles en fonction des situations.

Contact: sad@domes-sancyartense.fr

- Le portage de repas à domicile tous les jours y compris week-ends et jours fériés. Des repas, en direction des personnes âgées de plus de 60 ans, sont livrés froids à réchauffer, avec prise en compte des régimes particuliers (diabétique et sans sel). S'inscrire auprès de la communauté de communes 04.73.65.87.63.
- Le bus des montagnes, service de transport à la demande tout public (cf p.27), pour se rendre aux manifestations organisées dans le département (sommet de l'élevage, marché de Noël, etc.) et pour des destinations régulières permettant de faire des courses ou toute autre démarche :
- > Les deuxièmes jeudis après-midi du mois vers Clermont-Ferrand,
- > Tous les jeudis matins vers le marché de Tauves.

S'inscrire au plus tard à 12 h la veille du déplacement auprès de la communauté de communes 04.73.65.87.63.

PETITE ENFANCE / JEUNESSE

• "A Petits Pas Dômes", multi-accueil de 12 places (de 2 mois et demi à 4 ans) à Nébouzat. Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Tél: 04 73 62 32 37 - Mail: creche.nebouzat@domes-sancyartense.fr

• "Les Petits Princes", micro-crèche de 8 places (de 2 mois et demi à 4 ans) à Tauves. Ouverte du lundi au vendredi de 8h à 18h30

Tél: 04 73 21 10 67 – Mail: creche.tauves@domes-sancyartense.fr

• "Gare aux P'tits Loups", micro-crèche de 10 places (de 2 mois et demi à 4 ans) à La Gare de Laqueuille à St-Julien-Puy-Lavèze. Ouverte du lundi au vendredi de 5h45 à 18h30

Tél: 04 73 22 04 85 - Mail: creche.garedelaqueuille@domes-sancyartense.fr

• Le Relais Petite Enfance, au service des assistants maternels, des jeunes enfants et leurs familles, propose des ateliers d'éveil, tous les matins en période scolaire, des permanences d'information, tous les après-midis sur rendez-vous, des réunions thématiques professionnelles ou éducatives et des temps festifs ou culturels.

Contact: ram@domes-sancyartense.fr

• L'accueil de loisirs "Les Dômes Pouces", pour les enfants de 3 à 12 ans.

offre des programmes d'activités variés et adaptés aux enfants.

Ouverture pendant les vacances scolaires (hors Noël), du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15. Organisé sur différents sites, il inclut le service de restauration et de ramassage des enfants et

L'accueil de loisirs, c'est aussi : des stages et activités thématiques pour les 3-17 ans, et des séjours avec nuitées pour les 8-15 ans.

Contact: acm@domes-sancyartense.fr



- Le sport dans les écoles, dispensé par 2 éducateurs sportifs de la Communauté de Communes pour toutes les classes des écoles primaires et complété par des journées sportives inter-écoles et des sorties à la neige. Un éducateur intervient auprès de la classe rugby du collège Gordon Bennett à Rochefort Montagne. Ils sont aussi mis à disposition d'associations intercommunales de foot et de rugby, pour les activités des jeunes licenciés.
- Quatre salles de sport intercommunales pour les associations et les scolaires existent à La Tour d'Auvergne, Rochefort-Montagne, Gelles et Nébouzat. La Communauté de Communes projette d'aménager en 2021 un terrain synthétique à Olby pour la pratique du foot et du rugby en toute saison.

CULTURE

• La saison culturelle "Artenscène" propose des spectacles pour les enfants des écoles primaires, des collèges et des lycées, des spectacles jeune public et tout public, à La Bascule à Tauves et dans les autres communes du territoire ; sans oublier le soutien à la classe de théâtre du collège Sancy-Artense.

Demandez la plaquette de la nouvelle programmation 2020/2021:

bascule@domes-sancyartense.fr



• La salle de spectacles "La Bascule" à Tauves, des conditions optimales pour accueillir les spectacles et des compagnies artistiques en résidence. Elle peut aussi être louée aux associations locales pour leurs manifestations, aux entreprises pour des séminaires, à des particuliers pour des évènements privés.

Contact: bascule@domes-sancyartense.fr

- La résidence d'artistes "Maison Garenne" à Saint-Sauves, un site dédié aux arts visuels

 Des artistes accueillis en résidence : création d'œuvres, animations partagées avec le public ou les scolaires, exposition finale ouverte à tous.
- Les médiathèques intercommunales à Tauves et à Rochefort-Montagne, en réseau avec les autres bibliothèques municipales. Sont proposés des prêts de livres et autres fonds documentaires (musique, vidéos, ...), ainsi que des animations tout public et scolaires.

A Tauves, Tél : 04 73 21 18 73 – Mail : mediatheque@domes-sancyartense.fr A Rochefort-Montagne, Tél. 04 73 21 47 52 – Mail : mediatheque.rochefort@domes-sancyartense.fr

• Les ludothèques intercommunales à Bagnols et à Mazayes proposent des prêts de jeux pour petits et grands et des animations tout public et scolaires.

A Bagnols, Tél : 04 73 22 29 94 – Mail : interlude@domes-sancyartense.fr A Mazayes, Tél : 04 73 21 47 52 – Mail : mediatheque.rochefort@domes-sancyartense.fr



VIE ASSOCIATIVE

 Un dispositif de subventions aux associations est proposé en soutien aux manifestations d'envergure et aux actions destinées aux jeunes ; et du matériel en location pour les manifestations locales (podium, tentes, grilles, barrières, éclairage).

Demandez le guide des activités rassemblant près de 300 associations auprès de la communauté de communes 04.73.65.87.63.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES C'EST AUSSI...

- Un accompagnement économique des porteurs de projet souhaitant développer ou créer leur activité et des terrains et locaux encore disponibles pour l'installation d'entreprises.
- Des subventions pour les entreprises avec point de vente, dispositif permettant d'obtenir des aides régionales et intercommunales d'un montant entre 3000 € et 15000 €.
- Un accompagnement des agriculteurs et des propriétaires forestiers, soutenu par le département.
- Des équipements touristiques : Centre montagnard Cap Guéry, site nordique de La Stèle à La Tour d'Auvergne, « De Bleu et de Sang » parcours muséographique à Laqueuille, rampe de mise à l'eau des bateaux sur les rives de la Dordogne à Larodde, actions pour la randonnée, etc.
- La bourse au logement rassemble les offres du secteur et permet aux demandeurs de trouver un bien (vente ou location de maisons, appartements, terrains) et une offre de 11 logements sociaux.
- Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) : pour le diagnostic de votre assainissement individuel et le contrôle de vos travaux ; des aides existent encore pour refaire votre assainissement.
- Des travaux sur les berges de rivières, pour préserver les ressources naturelles.

N'hésitez pas à vous renseigner!

Un numéro unique : 04 73 65 87 63 / Mail : accueil@domes-sancyartense.fr

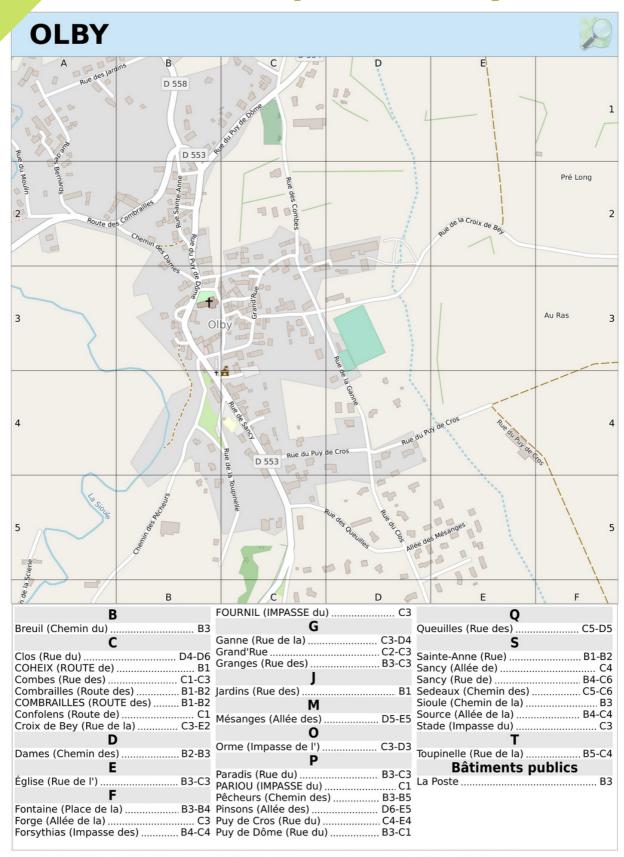
Nos locaux : 23 route de Clermont à Rochefort-Montagne / Route de Bagnols à La Tour d'Auvergne

Consultez le nouveau site internet : www.domes-sancyartense.fr

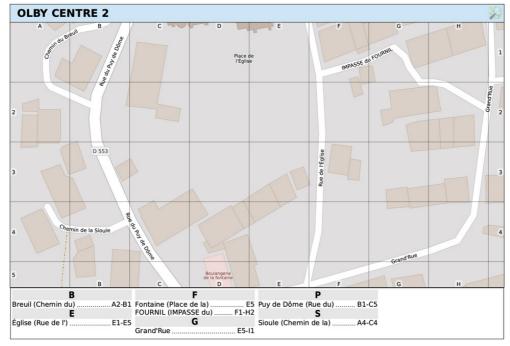


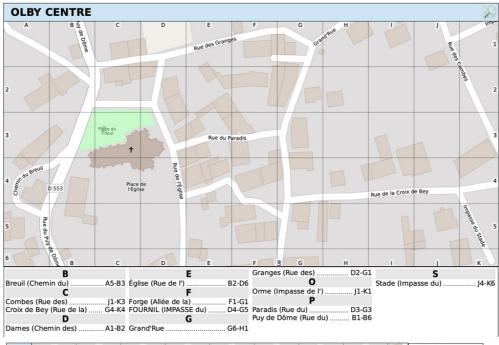
Connaitre Olby

Les bons plans d'Olby

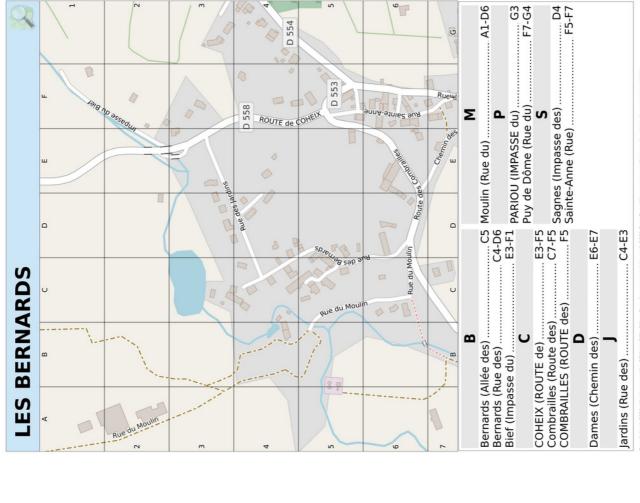


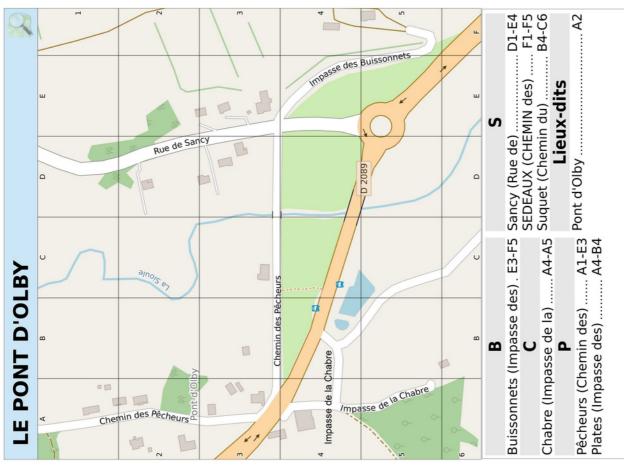
Copyright © 2021 développeurs MapOSMatic/OCitySMap. Données cartographiques ® 2021 OpenStreetMap.org et contributeurs (see http://osm.org/copyright) Styles cartographiques : OpenStreetMap Carto standard style Carte générée le: 13 avril 2021. Mise à jour OSM du: 13 avril 2021 12:17. Cette carte peut être incomplète ou imprécise.



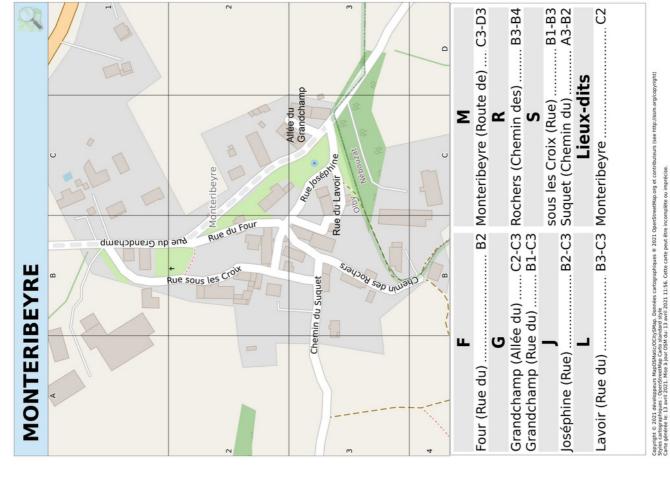


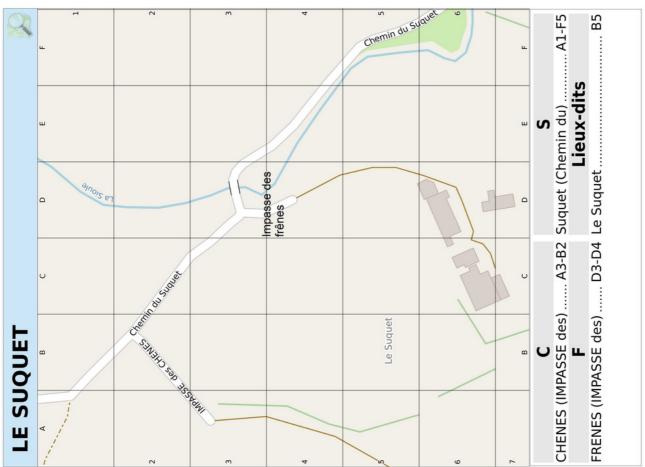






Copyright © 2021 dévelopeurs MapOSMatic/OCNySMap. Données cartographiques ® 2021 OpenStreetMap.org et contributeurs (see http://losm.org/copyright) Syles cartographiques: OpenSteetMap Cartos and ser Syles cartographiques: OpenSteetMap Cartos and ser Syles cartographiques openSteetMap Cartos and ser Syles cartos perfecte let 13 avril 2021. Miss a jour OSM out 13 avril 2021 12:10. Cette carte peut être incomplète ou imprécise.



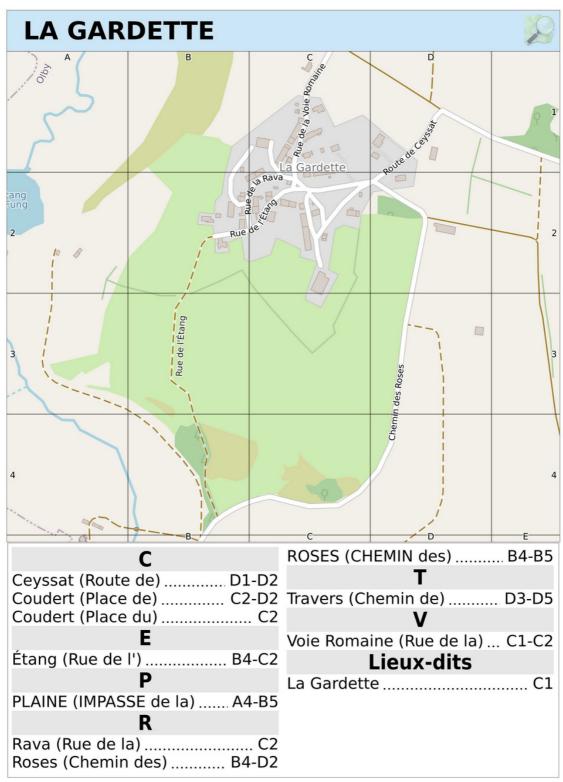


Capyright © 2021 développeurs MapOSMatic/OCNySMap. Données cartographiques ® 2021 OpenStreeMap.org et contributeurs (see http://losm.org/copyright) Shire cartographiques or poers treet/base and stated and a stated and a service or cartographic or imprécise. Carto gréferée (et. 13 vin 7021, Rése à Jour OSA du 13 avril 2021, 11.56. Cette carte peut être incompiète ou imprécise.

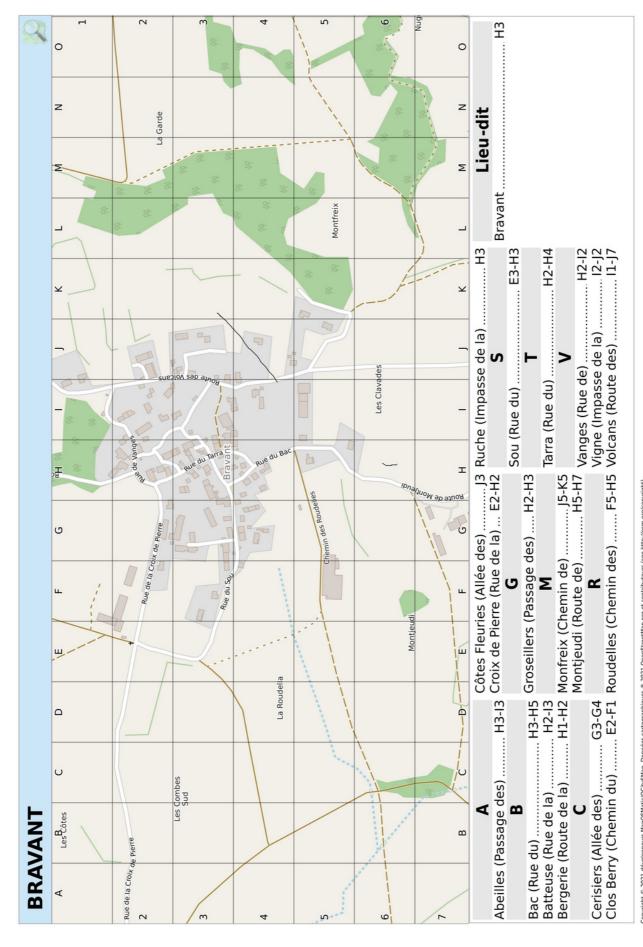


	D 1	2	3	Poure des Brujeres	Chemin des Luques	M oute de la)	P Prégrand (Chemin du) A1-B1 R	(Rue	net
	O		Aug de la Randaci	•	<u>-</u>	F2-F5 Miouze (F	A2-B2 Prégrand)A1 Randanne	A1-B2 Le Bouchet .
LE BOUCHET	A A Series	Le Bouchet Rue du Ceau Ceau			a	B Bruyères (Route des)	C Château d'eau (Rue du) . F	Fontanelles (Chemin des)	Hirondelles (Rue des) L LUQUES (CHEMIN des)

Capyright a 2021 developpeurs MapOShatic/OCInySMap. Données cartographiques ® 2021 OpenStreetMap.org et contributeurs (see http://isam.org/copyright) sylvies cartographiques : OpenStreetMap.org et cantadard Style and an



Copyright © 2021 développeurs MapOSMatic/OCitySMap. Données cartographiques ® 2021 OpenStreetMap.org et contributeurs (see http://osm.org/copyright) Styles cartographiques: OpenStreetMap Carto standard style Carte générée le: 13 avril 2021. Mise à jour OSM du: 13 avril 2021 11:29. Cette carte peut être incomplète ou imprécise.



Copyright © 2021 développeurs MapOSMatic/OCtlySMap. Données cartographiques ® 2021 OpenStreetMap org et contributeurs (see http://osm.org/copyright) Viges cartographiques; OpenStreetMap Carto Standers Sybra Standers Sybra Standers Sybra Carto Bent Refer in complète ou imprécise. Carto générele in: 13 avril 2021, Mise a jour OSM du. 13 avril 2021 12:01. Cette carte peut être incomplète ou imprécise.

Le tilleul d'Olby

Le dimanche 16 mai 2021, le président de l'association nationale A.R.B.R.E.S est venu remettre le label "Arbre remarquable de France" pour notre tilleul.

A cette occasion, un accord de partenariat avec l'association a été signé, impliquant notamment :

Un engagement d'entretien, de sauvegarde et de mise en valeur de cet arbre exceptionnel considéré comme patrimoine naturel et culturel,

la mise en place sur le site d'un panneau de présentation de l'arbre portant le logo de l'association.

A l'occasion de cet événement, petit tour de cet arbre remarquable de France!



Nom commun : tilleul à grandes feuilles

Genre: Tilia

Espèce : Tilia platyphyllos Nom local : tilleul de Sully





Circonférence du tronc à 1m30 de haut : 8m20 Envergure de son houppier : 24m sur 17m

Hauteur: 25m50

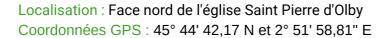
Age estimé: 400 ans
Cet arbre est dit "tilleul de
Sully". Son origine
remonterait à une décision
du ministre d'Henri IV, de
faire planter des tilleuls ou
des ormes dans les
villages de France, près
des églises le plus souvent,
ou sur la place principale.
Au pied de leur tronc, les
villageois s'assemblaient
pour traiter des affaires de
la paroisse.





Importance de ce tilleul pour notre commune :

- il a donné son nom au club des ainés;
- une feuille de tilleul orne le blason d'Olby.





Fête du tilleul : Le dimanche 5 juillet 1987, à l'initiative du club du Tilleul, les Olbygeois ont fêté l'arbre quadricentenaire. Ils ont reconstitué ce jour de 1606 où, selon la légende, Henri IV aurait planté un tilleul à Olby pour fêter son passage sur notre commune. Une quarantaine d'habitants étaient en costume d'époque formant un cortège derrière le roi, la reine Catherine de Médicis et le ministre Sully.



165 espèces d'oiseaux à Olby: parmi elles, 2 espèces rares

La pie-grièche grise





Le moineau friquet



Description: Plumage identique pour le mâle et la femelle. Tête brun-chocolat, joues blanches avec une tache noire bien marquée. Collier blanc autour du cou.

Description: Taille d'un merle noir. Bec plutôt long et recourbé. Masque facial noir surmonté d'un sourcil blanc, dos gris-bleu pâle et ventre blanc.

Où l'observer ? : Affectionne les milieux semiouverts, où des bosquets, vergers, plantations d'épicéas alternent avec des prairies. Guette ses proies, positionné pendant de longues périodes sur des perchoirs naturels et de hauteurs variables : arbres, arbustes, haies, clôtures, fils électriques ...

Alimentation: Petits vertébrés (campagnols, petits passereaux, lézards, amphibiens, insectes et lombrics). Chasse essentiellement à l'affût avec changements de perchoirs. Elle empale une partie de ses proies sur des fils de fer barbelés ou des buissons épineux. Ces « lardoirs » lui servent de garde-manger utilisable par mauvais temps, quand les proies sont difficiles à détecter.

Répartition géographique : S'étend partout en France mais les plateaux du Massif Central accueillent aujourd'hui la quasi-totalité de la population française (< à 1 000 couples). Elle est encore présente sur Olby mais elle est menacée. Elle fait l'objet en France d'un Plan National

d'Actions (PNA) pour sa préservation.

Où l'observer ? : Oiseau discret que l'on observera lisière de bois, friches, broussailles, alignements d'arbres et zones agricoles, abords des fermes, parcs et jardins voire dans des banlieues non densément urbanisées.

Nids: cavités dans bâtiments en pierre, vieux arbres, vergers, tas de pierres et nichoirs (en compétition avec le moineau domestique)

Alimentation: granivore et consommateur d'invertébrés (pucerons, araignées, etc.) pendant l'élevage des jeunes.

Répartition géographique : en forte diminution en Europe de l'ouest, notamment en France. En Auvergne, il a disparu de l'Allier, est en mauvaise santé dans le Puy-de-Dôme. Il est observable sur Olby mais en forte régression. Les poteaux métalliques creux constituent des pièges mortels. Les chats domestiques sont aussi de grands prédateurs.

Comment aider les moineaux friquets :

https://www.ornithomedia.com/pratique/conseils/comment-peuton-aider-le-moineau-friquet/

Ces 2 espèces sont en forte régression sur l'ensemble du territoire français en raison de différents facteurs : intensification de pesticides, régression des haies, drainage et augmentation des parcelles cultivées, prairies artificielles (banalisation flore et insectes), Elles sont sensibles aux impacts du changement climatique et aux dérangements humains ; notamment, pour le moineau friquet, à la disparition de milieux favorables comme les vieux vergers, les arbres creux, les vieux murs qui

La fête patronale

Terminons ce bulletin municipal par une note d'espoir et d'optimiste.

La fête patronale de notre village revient. Elle marquera le retour des grands moments de convivialité qui ont manqués à tous. Vous pouvez d'ores et déjà la noter dans vos agendas : elle se déroulera les 2, 3 et 4 juillet 2021.

Sur notre commune, cette fête est traditionnellement organisée par les conscrits.

Qui sont les conscrits?

Le mot conscrit signifie, dans le langage courant, l'ensemble des personnes nées la même année. Un peu partout en France, une tradition voulait que les jeunes adultes de chaque commune se réunissent et fassent la fête, avant de partir à l'armée. Ceci marquait en quelque sorte l'entrée dans le monde des adultes.

Cette année, ce seront les conscrits nés en 2001 et 2002 qui organiseront notre fête patronale.

Source Wikipedia



Qu'est ce qu'une fête patronale?



Une fête votive, également appelée fête patronale, est organisée par un village en hommage à son saint patron. L'origine de la fête votive serait au départ religieuse. Ces traditions sont originaires du Languedoc et de la Provence.

Les votes, initialement, s'étalaient sur tout l'été et attiraient dans le village toute la jeunesse des communes voisines qui arrivait en bande et à pied. Ces festivités, en fonction de leur date, marquaient soit une trêve dans les gros travaux des champs, soit la joie des premières récoltes rentrées.

Traditionnellement, une fête patronale se doit de comporter des attractions foraines, un repas pris en commun sur la place publique, une grande tombola gratuite, un concours de pétanque et un bal nocturne.

Source Wikipedia

Nous espérons vous rencontrer et échanger avec vous lors de cette fête patronale ou à l'occasion d'un chantier participatif, d'un groupe de travail ou tout simplement dans notre quotidien.

L'équipe du conseil municipal d'Olby

